



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7394^e séance

Jeudi 26 février 2015, à 15 h 35

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Wang Min	(Chine)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Olgúin Cigarroa
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M. Jakubonė
	Malaisie	M. Haniff
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/124)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/124)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Liban, de la République arabe syrienne et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les orateurs suivants à participer à la présente séance : M^{me} Kyung-wha Kang, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, et M. António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies aux réfugiés.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/124, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Kyung-wha Kang.

M^{me} Kang (*parle en anglais*) : Je vais faire la déclaration suivante au nom de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, M^{me} Valerie Amos.

Alors que la Syrie entre dans sa cinquième année de conflit, la violence et la barbarie continuent sans faiblir et dans l'impunité totale. L'utilisation aveugle par toutes les parties d'armes explosives dans des zones peuplées est à l'origine, ce mois, de nouvelles pertes de vies humaines et du déplacement de milliers de personnes. Les bombardements aériens effectués par le Gouvernement, qui continue notamment d'utiliser des barils d'explosifs, ainsi que les attaques des groupes d'opposition se sont intensifiés dans de nombreuses zones, notamment à Alep, Deraa et dans la périphérie rurale de Damas. Les parties au conflit continuent de tuer des civils, et de prendre pour cible des civils

et des infrastructures civiles, notamment des services publics essentiels comme l'eau et l'électricité, au mépris flagrant de la résolution 2139 (2014) et du droit international humanitaire, condamnant de la sorte tout un peuple à des souffrances inutiles. Plus de 2 millions d'habitants des gouvernorats d'Alep et de Deraa ont été délibérément privés d'eau et d'électricité ce mois par les parties au conflit. Sur les 212 000 personnes assiégées, dans des conditions qui se détériorent chaque jour, seules 304 ont pu recevoir en janvier les vivres qu'on leur destinait. Ces 304 personnes se trouvent à Yarmouk, où 18 000 personnes ont également cruellement besoin de vivres.

Dans les autres endroits assiégés, les parties continuent de restreindre sévèrement l'accès aux populations. Les demandes d'assistance concernant la population de la Ghouta orientale, évoquées dans nos précédentes déclarations devant le Conseil (voir S/PV.7369), ont essuyé un refus du Gouvernement, et nous n'avons pas davantage pu livrer de vivres aux villes de Nubl et de Zahra, assiégées par les forces de l'opposition depuis mai 2014.

À Raqqa et à Deir el-Zor, l'État islamique d'Iraq et du Levant a fermé les bureaux de plusieurs organisations, y compris celui du Croissant rouge syrien, qui est un partenaire opérationnel clef. Dans ces gouvernorats, ce sont quelque 600 000 personnes qui n'ont pas reçu d'aide alimentaire depuis décembre 2014. Les malades et les blessés ne trouvent souvent pas d'endroit sûr pour se faire soigner. Selon Médecins pour les droits de l'homme, il y a eu quatre attaques contre des établissements médicaux en janvier, et cinq membres du personnel médical ont été tués. Le 23 février, un attentat à la voiture piégée aurait tué au moins quatre civils dans le parking d'un hôpital de Qardaha, dans le gouvernorat de Lattaquié.

L'acheminement des fournitures médicales est constamment en butte à toutes sortes d'obstacles, en particulier l'acheminement des articles chirurgicaux. Toutefois, et c'est un premier progrès, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a pu cette semaine envoyer depuis Damas des médicaments et fournitures médicales de première nécessité à des hôpitaux et des centres de santé publique de l'est d'Alep et de la périphérie rurale de la ville, qui permettront de dispenser environ 60 500 traitements médicaux destinés à sauver des vies.

En revanche, des articles chirurgicaux de l'OMS, des articles d'obstétrique de l'UNICEF, des kits

antidiarrhéiques et des trousse de santé procréative du Fonds des Nations Unies pour la population ont été retirés par du personnel de sécurité du Gouvernement d'un convoi interinstitutions se rendant à Waar, dans le gouvernorat d'Homs. Ces faits interviennent à la suite du refus qui avait déjà été opposé à l'acheminement de fournitures médicales vers Waar en novembre.

Chaque mois, nous faisons état des mêmes violations; les chiffres changent mais le phénomène se poursuit. Les parties au conflit continuent d'agir dans l'impunité, tuant et enlevant des civils, refusant l'accès aux convois et en soustrayant des approvisionnement d'importance vitale. Ce phénomène doit cesser. Le siège que subissent actuellement 212 000 personnes, en particulier, doit être levé. Nous devons faire le nécessaire pour que chacun, dans toutes les régions syriennes, ait accès aux fournitures médicales, et notamment chirurgicales. Le recours à la pratique consistant à empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire et des services essentiels, notamment l'alimentation en eau et en électricité, doit cesser, de même que les attaques qui frappent sans discernement des civils, y compris au moyen de barils explosifs, et qui sont désormais la principale caractéristique de ce conflit.

Le Conseil doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les parties répondent de leurs actes et pour obtenir les changements que je viens d'évoquer. La résolution 2139 (2014) a un large champ d'application, et les préoccupations et recommandations du Conseil, telles qu'elles sont énoncées dans la résolution, doivent être respectées.

Les organisations humanitaires qui sont actives en Syrie et depuis les pays voisins continuent, mois après mois, de porter secours à des millions de personnes dans le besoin. Le mois dernier, quelque 3,4 millions de personnes ont ainsi reçu une aide alimentaire, tandis que des centaines de milliers obtenaient des médicaments, des produits ménagers et d'autres articles. Les expéditions transfrontières de l'ONU et de ses partenaires ont augmenté depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014). Environ 950 000 personnes ont pu recevoir de la nourriture et 880 000 des produits ménagers essentiels; 340 000 ont eu accès à l'eau et aux services d'assainissement; et près de 470 000 ont obtenu des fournitures médicales. Tout cela vient en sus et en complément des programmes mis en œuvre par les organisations non gouvernementales qui, encore une fois, ont desservi plus de 1 million de personnes le mois dernier. Mais cela ne suffit pas. Il faut déployer

davantage d'efforts pour obtenir une désescalade, protéger la population et permettre aux organisations humanitaires d'apporter un appui plus important.

Nous trouvons positifs les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Staffan de Mistura, pour obtenir un gel des combats dans certains quartiers d'Alep. Dans l'espoir de voir ce gel se matérialiser, les organisations humanitaires ont mis au point des programmes permettant d'accélérer l'acheminement de l'aide dans toute la zone est d'Alep. Nous projetons, entre autres, de fournir des vivres et d'autres articles d'urgence, de remettre en état les services essentiels, notamment l'alimentation en électricité, le traitement des déchets et le déblaiement des décombres, de permettre aux enfants de retourner à l'école, et de réparer et rénover les logements endommagés. Bien que les organisations humanitaires acheminent déjà de l'aide à Alep, il faut faire bien davantage. L'ONU entend tirer parti de toutes les autres occasions qui se présenteront, notamment le gel des combats, pour étendre l'accès humanitaire.

Cela étant, nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que deux membres du personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui accomplissaient un travail indispensable auprès des partis d'opposition sur le terrain pour obtenir les accès nécessaires à l'acheminement de fournitures humanitaires dont il y a un besoin urgent, ont été priés de quitter le pays, sans qu'aucun motif n'ait été donné. Cela va considérablement ralentir notre travail. Nous appelons le Gouvernement syrien à revenir sur sa décision, afin que nous soyons en mesure de poursuivre notre travail, qui permet de sauver bien des vies de Syriens dans le besoin.

Outre les nombreuses contraintes opérationnelles auxquelles nous sommes confrontés, telles que l'insécurité et l'ingérence des parties au conflit, notre intervention ne parvient pas à répondre à tous les besoins du peuple syrien parce que nous ne disposons pas d'un financement suffisant. À la fin de l'année dernière, le plan d'aide humanitaire pour la Syrie pour 2014 n'était financé qu'à 48 %. Nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas répondre à ces besoins, avec les conséquences désastreuses qui s'ensuivraient. Nous pouvons faire plus, si nous avons plus de moyens financiers pour le faire. Le manque de financements a déjà obligé le Programme alimentaire mondial à réduire de 30 % les rations alimentaires qu'il distribue. À plus long terme, si nous n'obtenons pas ce dont nous

avons besoin, nous ne pourrons plus fournir de vivres qu'aux populations extrêmement vulnérables. À chaque million de dollars que l'Organisation mondiale de la Santé ne parvient pas à mobiliser pour la Syrie, ce sont quelque 227 000 personnes qui n'ont plus accès à des services de santé vitaux, et à moins qu'un financement urgent ne soit obtenu avant mai 2015, 1 million d'enfants qui sont dans l'impossibilité d'aller à l'école ne pourront plus avoir accès à d'autres solutions pour poursuivre leur éducation. Les programmes de lutte contre la malnutrition dont bénéficie environ 1 million d'enfants devront être interrompus, ou réduits.

La communauté humanitaire s'est mobilisée pour réunir toutes les activités en Syrie – des deux côtés des lignes de front et des frontières – dans le cadre d'un seul et unique plan d'intervention pour 2015. Cela permettra de mieux identifier les besoins afin d'intervenir avec plus d'efficacité. Mais pour que cela fonctionne, nous avons besoin des ressources idoines. Le Koweït a généreusement accepté d'accueillir, le 31 mars, une troisième conférence des donateurs pour les Syriens dans le besoin. Il faut qu'une représentation de haut niveau assiste à cette conférence et que des promesses de dons dignes de ce nom soient faites si nous voulons faire la différence sur le terrain. Nous comptons sur les membres du Conseil de sécurité pour montrer l'exemple afin de mettre un terme à la guerre barbare et brutale qui sévit en Syrie. Nous n'aurons bientôt plus de mots pour en décrire les terribles conséquences humaines et humanitaires.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M^{me} Kang de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Guterres.

M. Guterres (*parle en anglais*) : Dans un exposé fait au Conseil de sécurité en 2013 (voir S/PV.7000), j'avais expliqué que la guerre en Syrie avait non seulement déclenché la pire crise humanitaire de notre temps mais qu'elle faisait aussi peser une menace terrible sur la paix et la sécurité régionales et mondiales. C'est bien la réalité à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés.

En Iraq, le débordement du conflit interne dans les pays voisins est le plus absolu et le plus terrifiant jamais observé dans l'histoire contemporaine. Le Liban est en état d'alerte quasi permanent pour sa sécurité, et des menaces de plus en plus fortes pèsent même sur la Jordanie ces derniers mois. On cite le nombre de 20 000 pour les combattants étrangers qui se seraient

rendus en Syrie et en Iraq depuis 2011, en provenance de plus de 50 pays, et leurs effectifs ont presque doublé rien que dans l'année écoulée.

Entretemps, la crise des réfugiés syriens a débordé les capacités d'intervention existantes : on compte à présent 3,8 millions de réfugiés enregistrés dans les pays voisins. En l'espace de quelques années, le Liban et la Jordanie ont vu leur population enfler jusqu'à un niveau qu'ils ne s'attendaient pas à atteindre avant plusieurs décennies. Un tiers de la population du Liban aujourd'hui est palestinienne ou syrienne. La Jordanie doit relever un défi semblable. La Turquie est désormais le premier pays au monde en termes d'accueil de réfugiés. En outre, plus de 2 millions d'Iraqiens ont été déplacés en 2014, et quelque 220 000 ont cherché refuge dans d'autres pays.

Le rythme auquel se poursuivent les déplacements est étourdissant. Parallèlement, la nature de cette crise des réfugiés est en train de changer. À mesure que le désespoir s'intensifie et que l'espace de protection disponible diminue, nous approchons un tournant dangereux. Après des années d'exil, il y a longtemps que les ressources des réfugiés sont épuisées, et leurs conditions de vie se dégradent à vue d'oeil. J'ai rencontré des familles de classe moyenne, avec enfants, qui survivent à grand peine dans la rue et qui prient de réussir à passer l'hiver. Plus de la moitié des réfugiés syriens au Liban, contre un tiers l'an dernier, vivent dans des logements précaires, et une enquête réalisée auprès de 40 000 familles syriennes en Jordanie a montré que les deux tiers d'entre elles vivaient en-deçà du seuil de pauvreté absolue. Un père de quatre enfants a comparé la vie de réfugié à la sensation d'être pris dans des sables mouvants : dès qu'il bouge, il s'enfonce encore plus. Les appels de fonds lancés par les organisations humanitaires étant systématiquement sous-financés, l'assistance n'est tout simplement pas suffisante.

Dans le même temps, les communautés d'accueil sont mises à très rude épreuve. L'afflux de réfugiés a eu de très lourdes répercussions sur l'économie et la société libanaise, jordanienne et du nord de l'Iraq, essentiellement, pays où les services sociaux, les infrastructures et les ressources publiques sont dépassés. L'appui international est loin d'être à la hauteur de l'ampleur des besoins. Les pays d'accueil sont confrontés à des risques croissants pour leur sécurité du fait de la propagation du conflit dans la région et n'obtiennent pas l'aide dont ils ont besoin pour faire face à l'afflux de réfugiés, aussi les Syriens ont-ils de plus

en plus de difficultés à gagner un lieu où se mettre en sécurité.

Le nombre d'inscriptions mensuelles enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a chuté de près de 80 % au Liban par rapport à début 2014, et le nombre de personnes entrant en Jordanie a également nettement reculé. Cela étant, il importe de souligner qu'un nombre considérable de réfugiés continue de franchir la frontière à destination de la Turquie. Ce pays a déjà consacré environ 6 milliards de dollars de son budget à l'aide directe aux réfugiés syriens et, par une décision historique prise l'année dernière, le décret provisoire relatif à la protection a permis aux Syriens d'avoir accès au marché du travail turc ainsi qu'à une éducation et à des soins de santé gratuits.

Néanmoins, dans le contexte général que j'ai décrit, il n'est pas surprenant que le désespoir croissant oblige de plus en plus de réfugiés syriens à s'éloigner encore plus. La situation dramatique en Méditerranée le montre, les Syriens représentant un tiers des quelque 220 000 personnes arrivées par bateau l'année dernière.

La crise des réfugiés se prolongeant et devenant de plus en plus désespérée, ce sont près de deux millions de réfugiés syriens âgés de moins de 18 ans qui risquent de former une génération perdue. Une grande partie des plus de 100 000 enfants réfugiés nés en exil risque d'être apatride. Si ce problème n'est pas réglé comme il se doit, cette crise en cours pourrait avoir de lourdes conséquences sur l'avenir de la Syrie mais aussi de l'ensemble de la région.

Les ressources humanitaires diminuant, abandonner les réfugiés au désespoir ne fait que les exposer à davantage de souffrances, d'exploitation et d'atteintes graves à leurs droits. Laisser les pays d'accueil gérer seuls la situation pourrait entraîner une grave déstabilisation de la région et de nouveaux problèmes de sécurité ailleurs dans le monde.

Il devrait être évident que, pour prévenir cela et préserver l'espace de protection dans la région, les réfugiés et les pays d'accueil ont besoin d'un appui international massif. Le Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience vise à conjuguer les efforts humanitaires à long terme des gouvernements des pays d'accueil et de plus de 200 partenaires, y compris du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Les

programmes de ce plan sont conçus pour être financés non seulement par les budgets consacrés à l'aide humanitaire mais aussi, de plus en plus, par les crédits affectés à la coopération au service du développement.

J'espère que la troisième conférence qui se tiendra prochainement au Koweït jouera un rôle déterminant dans la stabilisation de la situation dans les pays qui accueillent des réfugiés. Au-delà des priorités humanitaires immédiates, il est primordial que les partenaires de développement financent le pilier « résilience » de ce plan et les plans des gouvernements des pays d'accueil. Des pays tels que le Liban et la Jordanie ont besoin d'une aide financière bien plus importante, non seulement pour les localités qui accueillent des réfugiés mais également dans le cadre d'un appui au budget de l'État afin que les gouvernements puissent faire les investissements structurels nécessaires dans les systèmes de santé, l'éducation, l'alimentation en eau et en électricité et d'autres infrastructures publiques, qui se fissurent sous l'énorme pression exercée.

Comme cela a été longuement débattu à la Conférence de Berlin, la situation en Syrie fait apparaître les imperfections des politiques actuelles de coopération au service du développement, au moment où les conflits se multiplient. Afin de faire face à ce problème, les donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que les institutions financières internationales devraient revoir les critères et priorités existants. Il est absurde, par exemple, que le Liban et la Jordanie n'aient pas accès aux subventions de la Banque mondiale car ils sont considérés comme des pays à revenu intermédiaire.

En tant que Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, voir des familles syriennes fuir une terrible guerre, contraintes de mettre à nouveau leur vie en péril, sur des navires de fortune, pour trouver refuge en Europe me fend le cœur. Depuis le début de l'année, plus de 370 personnes sont mortes en essayant de traverser la Méditerranée, soit une personne qui se noie pour 20 qui y parviennent. Or l'opération Mare Nostrum a pris fin, et l'initiative Triton de l'Union européenne est limitée tant par son mandat que par les ressources dont elle dispose. L'Europe doit mobiliser davantage de moyens pour sauver des vies dans le cadre d'une solide opération de recherche et de sauvetage en Méditerranée centrale, faute de quoi des milliers d'autres personnes, y compris de très nombreux Syriens, périront.

Afin de commencer par réduire le nombre de personnes qui prennent place à bord de ces navires, de nouveaux moyens juridiques sont nécessaires pour que

les Syriens puissent trouver une protection dans des pays tiers. Plusieurs États proposent des programmes de réinstallation et d'admission pour raisons humanitaires, mais les besoins sont de loin supérieurs aux places disponibles. Nous considérons qu'une réinstallation est nécessaire pour un dixième des réfugiés syriens afin d'offrir une solution adéquate à leur situation en matière de protection.

Des politiques souples en matière de visas, de regroupement familial élargi, de bourses universitaires et de systèmes de parrainage privé doivent compléter ces mesures. À l'instar de pays tels que l'Allemagne et la Suède, d'autres États d'Europe et de la région du Golfe devraient envisager d'offrir un accès en toute légalité, et davantage de possibilités, afin d'alléger la pression exercée sur les voisins de la Syrie et de donner à un plus grand nombre de réfugiés un autre moyen de se mettre à l'abri.

En l'absence de telles solutions de rechange, le nombre de personnes choisissant de prendre la mer continuera d'augmenter. Ces personnes s'exposent à des violations graves de leurs droits commises par les trafiquants-passeurs mais nous voyons aussi maintenant des groupes armés menacer de prendre part à ce trafic illicite pour servir leur objectif, qui est de semer la peur.

Cela doit nous rappeler que la protection des réfugiés est également synonyme de lutte contre le racisme et la xénophobie. Dans le climat actuel de panique accrue, je suis extrêmement préoccupé par le fait que les réfugiés sont de plus en plus associés aux problèmes d'insécurité et doivent faire face à une attitude hostile là où ils pensaient être en sécurité. Dans le débat public dans plusieurs pays, les réfugiés servent de boucs émissaires pour tout type de problèmes, allant du terrorisme aux difficultés économiques, et sont considérés comme des menaces au mode de vie des populations du pays d'accueil. Nous devons cependant nous rappeler que la menace principale n'est pas posée par les réfugiés mais dirigée contre eux.

Les Syriens représentent maintenant la population de réfugiés la plus importante relevant du mandat du HCR. À mesure que leur nombre continue d'augmenter et qu'ils deviennent plus vulnérables, les graves répercussions que cette situation a sur l'ensemble de la région ne font que mettre en lumière une évidence : la communauté internationale doit réunir d'urgence tous les acteurs clés et mettre fin à ce conflit. Il n'y a pas de vainqueurs dans cette guerre; tout le monde est en train de perdre. Néanmoins, le tribut le plus lourd est

payé par les réfugiés et les autres victimes innocentes se trouvant en Syrie.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Guterres de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M^{me} Kavar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir facilité l'examen de ce point dans le cadre d'une séance publique pour que nous puissions jeter un coup de projecteur sur différents aspects de la crise humanitaire en Syrie, la plus grande crise humanitaire dans le monde aujourd'hui. Il est important que la communauté internationale prenne connaissance des délibérations du Conseil de sécurité sur la façon de faire face à cette crise et à ses retombées sur les États voisins et sur la stabilité dans la région. Je tiens également à remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence de leurs exposés complets mais aussi de travailler en partenariat et en coopération avec la Jordanie pour faire face à cette crise humanitaire.

Les feux de la crise en Syrie font rage depuis plus de quatre ans, durant lesquels la Jordanie a accompagné le peuple frère syrien, qui est massacré, déplacé et forcé à l'exil, tout en espérant et en appuyant dans le même temps les efforts en vue d'une solution politique qui mette fin à ces souffrances. Je ne répéterai pas le contenu des rapports de l'ONU et des organisations non gouvernementales concernant la situation en Syrie. Les paroles sont bien faibles face à l'ampleur de la tragédie et des souffrances dans ce pays, et en particulier face à ce qu'endurent les femmes et les enfants.

Je tiens néanmoins à affirmer aujourd'hui que la communauté internationale doit sortir de son silence face aux atrocités commises en Syrie, y compris les attaques contre les populations et les installations civiles telles que les hôpitaux ou l'interruption de services essentiels, telle la fourniture en eau et en électricité, et qu'elle doit en condamner les auteurs, où qu'ils se trouvent, et les traduire en justice. Nous voudrions souligner une fois de plus qu'il est essentiel que les parties au conflit, notamment le régime syrien, cessent d'utiliser les barils d'explosifs. Il s'agit d'une violation flagrante du droit humanitaire. Toutes les parties doivent s'engager à mettre fin à cette pratique, conformément au droit

humanitaire et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

J'estime également que la communauté internationale doit intensifier ses efforts en vue d'assurer la livraison de l'aide humanitaire à plus de 12 millions de Syriens qui en ont désespérément besoin en Syrie, en particulier dans les zones assiégées. Nous nous sommes quant à nous engagés à mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en vue d'améliorer la situation humanitaire, en coopération avec la France et l'Espagne. Nous entendons également œuvrer en vue de l'adoption d'autres résolutions afin de sauver des vies humaines. La Jordanie continuera à faciliter le passage des convois humanitaires à travers le couloir de Ramtha. Nous demandons à l'ONU et à ses partenaires de tirer pleinement parti des ressources mises à leur disposition par la Jordanie en utilisant ce couloir humanitaire.

La crise humanitaire ne cesse de se détériorer et de s'exacerber du fait de l'extrémisme et du terrorisme, et fait payer un lourd tribut aux pays de la région, qui sont obligés d'accueillir un nombre illimité de réfugiés. Nous avons ouvert nos frontières aux Syriens dès le début de la crise. Au départ, les Jordaniens ont accueilli les Syriens dans leurs propres maisons, avant la mise en place des camps de réfugiés, dont l'un est aujourd'hui aussi grand que la quatrième ville de la Jordanie. Nous avons accueilli 1 million de réfugiés sur notre sol et nous leur fournissons l'aide nécessaire dans la mesure de nos moyens. Je voudrais appeler l'attention sur certaines notions que la Jordanie n'a cessé de mettre en exergue depuis la tenue de la Conférence de Berlin sur la situation des réfugiés syriens, notamment la notion de lassitude. Je ne parle pas uniquement de la lassitude des donateurs – parce que nous ne sommes encore en mesure de fournir aux réfugiés toute l'aide dont ils ont besoin – mais plutôt de la lassitude des pays voisins de la Syrie. La Jordanie est épuisée par l'aide qu'elle a apportée aux réfugiés syriens.

Plus que jamais, nous exhortons la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à apporter son aide à la Jordanie et aux autres pays, pour qu'ils puissent accueillir les réfugiés syriens et leur fournir l'assistance dont ils ont besoin. Nous sommes reconnaissants au Koweït qui s'est porté volontaire pour organiser une conférence des donateurs, et nous appelons toutes les parties prenantes à y participer. Nous appelons également à la mise en œuvre de la déclaration finale de la Conférence de Berlin, qui a mis l'accent

sur les besoins économiques, sociaux et humanitaires et sur les questions de sécurité dans les pays voisins de la Syrie. Nous réitérons qu'il est crucial que les pays contribuent à une solution en vue de la réinstallation des réfugiés.

Il n'y a pas de solution humanitaire à la crise syrienne. La seule solution à cette crise est une solution politique, qui permettrait au pays d'entamer une transition politique à même de rétablir la sécurité et la stabilité, la cohésion sociale au sein du peuple syrien et un environnement sûr pour que les citoyens syriens puissent regagner leurs foyers. En l'absence d'une solution politique, l'extrémisme continuera de gagner du terrain dans la région et de la détruire. Nous soulignons qu'il est vital de trouver des solutions pacifiques, et nous exhortons les différents pays concernés à poursuivre leurs efforts à cette fin, dans l'esprit du communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et des efforts déployés par l'Égypte. Nous appelons également les différentes entités de l'ONU à poursuivre leurs efforts en vue du règlement de la crise syrienne. Enfin, nous appuyons le plan de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. de Mistura, visant à mettre fin à la violence et à garantir la livraison de l'aide humanitaire dans la région.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tout particulièrement M^{me} Kang, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, et M. António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de leurs exposés très utiles au Conseil.

Dimanche dernier, 22 février, marquait le premier anniversaire de la résolution 2139 (2014), par laquelle le Conseil avait pris des mesures pour alléger les souffrances du peuple syrien. Pourtant, comme les intervenants viennent de le confirmer sans complaisance, un an plus tard, les parties au conflit, en particulier le Gouvernement syrien, n'ont pas encore appliqué nombre de dispositions de ladite résolution. Les attaques qui frappent sans discernement, y compris à l'aide de barils d'explosifs, se poursuivent et ont des conséquences catastrophiques pour les populations civiles sur le terrain. Environ 212 000 personnes sont toujours assiégées, les obstacles administratifs entravent l'accès humanitaire et les agents de sécurité gouvernementaux retirent des fournitures médicales et chirurgicales des convois humanitaires, comme M^{me} Kang vient de nous l'indiquer. De graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme se poursuivent, et ont une incidence directe sur

l'aide et l'accès humanitaires. Tout cela est inadmissible. Le Conseil de sécurité doit en faire davantage pour assurer la mise en œuvre de sa propre résolution. Nous ne pouvons pas laisser faire comme si nous étions de simples spectateurs de cette tragédie.

Tout d'abord, il faut faire en sorte que la communauté internationale, par l'intermédiaire du Conseil, continue de prêter attention à toutes les questions humanitaires qui relèvent de la résolution 2139 (2014); rompre le silence, comme la Jordanie nous y a exhortés. La crise syrienne est désormais entrée dans sa cinquième année, et le conflit s'est installé dans la durée, pour citer le rapport du Secrétaire général (S/2015/124). Certes, la complaisance et la lassitude sont des risques potentiels, mais ils sont inacceptables face à une crise humanitaire de cette ampleur.

Les séances d'information mensuelles sur la situation humanitaire en Syrie permettent au Conseil de sécurité de maintenir son attention sur cette crise. Toutefois, la Nouvelle-Zélande estime que nous devons imprimer un nouvel élan à ces séances en leur donnant un caractère plus thématique. Concrètement, nous proposons qu'à l'avenir, ceux qui font ces exposés mensuels se concentrent sur des défis humanitaires précis. Pour commencer, je pense aux cinq tâches énumérées par le Secrétaire général dans son rapport – garantir l'acheminement de fournitures médicales et chirurgicales dans tout le pays; lever le siège imposé à 212 000 personnes; mettre fin à la pratique consistant à utiliser la privation de services essentiels comme arme de guerre; reconstruire le système national d'enseignement; et lutter contre les attaques incessantes qui frappent sans discernement des civils, y compris l'emploi de barils explosifs. Nous sommes également favorables à ce que des exposés soient présentés par d'autres intervenants compétents, en plus du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à l'exemple du Haut-Commissaire António Guterres qui a fait un exposé ce mois-ci. Nous aimerions que cette pratique soit maintenue au cours des prochains mois et qu'on invite d'autres orateurs.

Comme l'ont souligné M^{me} Kang et M. António Guterres, le financement des interventions humanitaires à l'intérieur de la Syrie n'est pas à la hauteur des besoins. Par conséquent, la Nouvelle-Zélande se réjouit à la perspective de la conférence internationale d'annonce de contributions humanitaires pour la Syrie qui doit se tenir au Koweït le mois prochain, et qui sera accueillie par l'Émir du Koweït. Nous saluons la générosité et

l'engagement des pays voisins, notamment la Jordanie, la Turquie, le Liban et l'Égypte, qui apportent une assistance à plus de 3,8 millions de personnes qui ont dû fuir la Syrie. Les services gouvernementaux et les services communautaires locaux sont mis à rude épreuve dans tous ces pays.

Le mois dernier, le Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande a effectué une visite en Jordanie, où il a pu constater de visu l'impact de cette situation sur les communautés d'accueil et les conditions dans lesquelles vivent les Syriens qui ont dû quitter leur pays, en particulier les enfants. Après sa visite, la Nouvelle-Zélande a annoncé une contribution d'un million de dollars néo-zélandais qui sera affectée à des programmes d'éducation de base et de formation professionnelle en faveur de plus de 1 800 jeunes vulnérables qui se trouvent en Jordanie. D'une manière générale, la Nouvelle-Zélande est vivement préoccupée par le sort de plus de 2,1 millions d'enfants à l'intérieur de la Syrie qui ne vont plus à l'école ou qui n'y vont qu'irrégulièrement et par les conséquences à long terme de l'effondrement du système scolaire. La Syrie, qui avait auparavant un taux de scolarisation de près de 100 %, a maintenant le deuxième taux le plus bas dans le monde. Environ 670 000 enfants sont privés de leur droit à l'éducation suite à la fermeture des écoles par l'État islamique d'Iraq et du Levant, connu également sous le nom de Daech. Nous savons que lorsqu'ils sont désenchantés et peu instruits, les jeunes risquent davantage de rejoindre des groupes extrémistes et de prendre les armes, avec les conséquences déstabilisatrices évidentes que cela implique pour l'ensemble de la région. Des informations préoccupantes nous parviennent par ailleurs de personnes récemment évacuées de la Ghouta, selon lesquelles des mineurs seraient recrutés de force par des groupes armés non étatiques.

Près de 2 millions d'enfants syriens sont réfugiés dans les pays voisins, ce qui met à rude épreuve les systèmes scolaires locaux. Près de la moitié des enfants syriens réfugiés n'ont pas été du tout scolarisés durant l'année scolaire 2013-2014. Après avoir perdu leur école, leur maison, ces enfants perdent maintenant leurs chances d'avenir. Le Haut-Commissaire a dit d'eux qu'ils étaient la « génération perdue ».

J'en reviens à la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité. Un an après son adoption, le Conseil doit maintenant prendre les choses en main et remédier aux très graves problèmes de mise en œuvre de cette

résolution. La Nouvelle-Zélande s'engage à travailler avec les autres membres du Conseil, les pays concernés et les acteurs sur le terrain pour déterminer ce qui peut être fait afin que cette résolution du Conseil – notre volonté expresse – soit pleinement mise en œuvre, sans « si », sans « mais », sans « peut-être », sans faux-fuyants et sans blocages bureaucratiques. Nous nous engageons à trouver des moyens de maintenir la pression sur les parties concernées afin qu'elles respectent le droit international. En parallèle, nous continuerons d'appuyer le Conseil dans l'attention renouvelée qu'il accorde à l'action politique, sans laquelle nous ne parviendrons pas à régler cette crise humanitaire.

La Nouvelle-Zélande salue les initiatives visant à aider une solution politique fondée sur le communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) à se mettre en place, notamment les récentes réunions organisées au Caire et à Moscou, et elle félicite les acteurs qui sont à l'origine de ces processus. Le gel proposé par l'Envoyé spécial, Staffan de Mistura, est également important. Modeste par sa portée, il offre toutefois la meilleure chance, à court terme, d'atténuer les souffrances du peuple syrien. Nous attendons maintenant des actes, et non des paroles, de la part du Gouvernement syrien et des autres parties au conflit, qui doivent collaborer avec l'Envoyé spécial aux fins de la mise en œuvre de cette proposition. Le Conseil doit également se tenir prêt à montrer l'exemple comme nous y a exhortés la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Kang, et à prendre des mesures si ces actes tardent à se concrétiser.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Kang et M. Guterres de leurs exposés. Le travail qu'ils réalisent de concert avec le personnel humanitaire de l'ONU et d'autres organisations pour soulager les souffrances de la population syrienne est formidable et mérite tous nos remerciements, notre admiration et notre respect.

Depuis 2011, 72 membres du personnel humanitaire qui travaillaient en Syrie ont trouvé la mort, dont 17 membres du personnel de l'ONU. J'estime que nous leurs devons, ainsi qu'à leurs proches et à toutes les victimes de ce conflit, plus que des paroles. Qu'ils soient assurés que nous sommes déterminés à veiller à ce que leur sacrifice n'ait pas été en vain et à ce qu'il serve à rétablir la paix en Syrie.

Tous les membres du Conseil savent que la solution au conflit syrien est politique et non militaire. Nous convenons tous que l'aide humanitaire et la protection des victimes sont une obligation morale et

légale, même si, nous le savons, cela ne suffit pas à mettre fin aux souffrances de la population civile. Cela ne suffira pas tant que les parties ne cesseront pas de commettre des crimes de guerre, des exactions et des violations massives des droits de l'homme et du droit international. À cet égard, nous ne nous lasserons jamais de redire que c'est avant tout au régime syrien qu'il incombe de protéger sa population, et que toutes les parties sont tenues de se conformer aux exigences du droit international humanitaire. Je pense que nous pouvons tous admettre que la dimension humanitaire, bien qu'absolument nécessaire, ne doit pas nous servir de prétexte pour éviter de voir, ou justifier, notre évidente incapacité collective de trouver une solution politique au conflit.

Cela dit, nous avons, en dépit de nos limites, des raisons d'espérer. Nous avons été capables de surmonter nos divergences de l'année dernière pour nous mettre d'accord sur une question essentielle, et nous avons adopté, comme il a été dit, la résolution 2139 (2014). L'un des objectifs de cette résolution était que l'aide humanitaire soit acheminée de manière aussi rapide et efficace que possible aux populations qui en ont le plus besoin. À cette fin, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014). Les points de passage ont été mis en fonctionnement, et leur utilisation, malgré toutes ses limites, se révèle efficace pour permettre d'atteindre des zones et des populations difficiles d'accès.

Les résolutions susmentionnées contiennent les normes humanitaires auxquelles toutes les parties au conflit syrien doivent se plier et que la communauté internationale est dans l'obligation – que nous sommes dans l'obligation – de faire respecter. Nous savons que ce n'est pas le cas. Les rapports successifs du Secrétaire général nous rappellent à juste titre le non-respect récurrent de ces résolutions. Si ce type de débats et d'exposés a un objectif, c'est de nous rappeler, à nous-mêmes, les obligations que nous avons assumées. Je ne me préoccupe pas de la lassitude qu'ils peuvent engendrer. C'est une lassitude que je suis prêt à assumer, et qui n'est pas comparable aux souffrances des victimes que nous ne pouvons pas aider.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'aujourd'hui, un an après l'adoption de la résolution 2139 (2014), on continue d'utiliser des barils d'explosifs et des tirs de mortiers contre des secteurs civils de la population. Ce qui me préoccupe, c'est que plus de 200 000 personnes restent toujours assiégées dans la Ghouta, à Yarmouk, à

Noubl et Zahra, où elles servent d'otages, et que l'accès aux services essentiels tels que l'eau continue d'être utilisé comme arme de guerre. Ce qui me préoccupe, c'est que l'on continue de ne pas respecter l'impératif de protection des écoles et des hôpitaux, et le fait que le matériel chirurgical et sanitaire est injustement soustrait des convois humanitaires avant d'arriver à destination. Je suis préoccupé de ce que des milliers de mineurs soient recrutés pour combattre et que les droits de centaines de milliers de femmes et de filles soient systématiquement violés.

Mais ce qui me préoccupe le plus, c'est que le Conseil de sécurité se comporte en spectateur passif de cette situation. Dans son rapport, le Secrétaire général déclare que « le conflit s'est installé dans la durée » (*S/2015/124, p. 11*). C'est un constat atterrant. Nous avons la responsabilité de réagir, et l'Espagne fera tout ce qui est en son pouvoir pour cela.

Je propose une démarche pragmatique, destinée à permettre que l'action du Conseil ait un impact réel sur le terrain et contribue, si peu que ce soit, à soulager le désespoir de 12 millions de personnes. Cette démarche comporte trois phases qui doivent se dérouler en parallèle.

Premièrement, il est nécessaire de répertorier quels sont les instruments dont dispose le Conseil pour amener les parties au conflit à respecter les dispositions contenues dans la résolution 2139 (2014). Deuxièmement, il est indispensable d'établir un ordre de priorités. Le Secrétaire général nous indique cinq domaines dans lesquels il est urgent de progresser. L'Espagne estime que ce sont de fait les domaines dans lesquels le Conseil doit concentrer ses efforts. Troisièmement et enfin, nous devons établir clairement que l'action du Conseil et ses bons offices ne doivent pas uniquement s'exercer à l'égard des parties au conflit, mais également à l'égard de tous les acteurs, notamment les États Membres, qui peuvent avoir une influence sur les parties.

J'en arrive à ma conclusion, mais pas avant d'avoir appelé l'attention sur le point suivant. Il y a quelque temps que le conflit syrien est devenu un problème régional, en raison, entre autres, de l'afflux considérable de réfugiés syriens déferlant à travers les frontières vers les pays limitrophes. Le système des Nations Unies doit adapter ses priorités. À cet égard, si nous nous trouvons face à une crise humanitaire, il s'agit également d'une crise qui a des répercussions directes sur le développement de toute la région. De ce fait, les organismes du système doivent fuir toute idée

que ce phénomène est voué à s'inscrire dans la durée et ils doivent s'adapter rapidement aux nouvelles exigences présentées par la situation des communautés et des pays d'accueil des réfugiés. La Jordanie, la Turquie, le Liban, l'Iraq et l'Égypte, surtout, consentent un énorme effort, dont nous nous devons de les remercier. Les en remercier et les appuyer, non seulement par des paroles, mais également par des actes. La prochaine conférence qui doit se tenir au Koweït le 31 mars nous donnera une excellente occasion de le faire. Tout faire pour qu'elle soit un succès serait une façon de montrer que nous pensons ce que nous disons. Nous le devons aux victimes du conflit syrien et aux sociétés qui les accueillent au prix de grands sacrifices.

M. Gombo (Tchad) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique sur la situation en Syrie. Je remercie M^{me} Kyung-wha Kang, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, et M. António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de leurs exposés très détaillés.

Le conflit syrien entre bientôt dans sa cinquième année, alors que la sécurité continue de se détériorer et que le bilan humanitaire s'alourdit chaque jour, entraînant la mort de plus de 200 000 civils et faisant de très nombreux réfugiés et déplacés, sans une réelle perspective de règlement politique. En Syrie, les bombes, les attaques au mortier, les engins explosifs, ainsi que le manque d'eau et de nourriture rythment le quotidien des civils. Il est inacceptable que les parties au conflit poursuivent les violations des droits humains en ciblant les paisibles populations et les infrastructures civiles. Toutes les parties sont tenues de respecter les règles du droit international humanitaire et les dispositions pertinentes des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014). En vertu du droit international, le Gouvernement syrien a l'obligation d'assurer la libre circulation de l'aide et l'accès aux populations vulnérables, ainsi que la protection des travailleurs humanitaires et de leurs équipements.

Face à une situation humanitaire qui se dégrade de plus en plus, la communauté internationale doit faire davantage preuve d'unité et mettre la pression sur toutes les parties syriennes afin qu'elles lèvent les obstacles à l'aide humanitaire et permettent l'accès sans entrave à toutes les zones où le besoin se fait sentir. Nous voulons rendre un hommage mérité à tous les organismes humanitaires des Nations Unies et à leurs partenaires qui accomplissent leur mission dans des conditions très

difficiles et souvent périlleuses. Nous encourageons la communauté internationale à accroître son aide et à appuyer davantage les organismes humanitaires des Nations Unies, afin de leur permettre d'assister les populations, notamment en cette période d'hiver, particulièrement rude dans la région.

Nous continuons de penser qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit syrien et qu'il est crucial de rechercher activement une solution politique idoine susceptible de mettre un terme à la souffrance de la population. Dans cette optique, le Tchad soutient les efforts inlassables déployés par M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général, qui s'efforce de négocier avec les parties une trêve à Alep en vue de garantir un meilleur accès de l'aide humanitaire et d'ouvrir la voie à une solution de sortie de crise. Le Tchad soutient également les efforts consentis récemment par la Russie et l'Égypte, qui ont permis de réunir les acteurs syriens afin d'explorer des pistes de solution politique à la crise.

Pour conclure, nous tenons à souligner que la tragédie humanitaire en Syrie doit interpeller notre conscience collective, et que tous les efforts régionaux et internationaux doivent s'orienter vers la recherche de solutions. Enfin, nous estimons qu'un règlement politique global et définitif du conflit syrien permettra de venir à bout du terrorisme qui sévit dans la région et menace sérieusement la paix et la sécurité internationales.

M. Delattre (France) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Kyung-wha Kang, ainsi que le Haut-commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, de leurs exposés. Je souhaite aussi renouveler toute notre appréciation pour le travail remarquable des équipes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Haut-Commissariat pour les réfugiés, ainsi que des autres organismes des Nations Unies déployés sur le terrain et de l'ensemble de leurs partenaires, qui accomplissent leur mission au péril de leur vie. Il est inadmissible que les travailleurs humanitaires en Syrie soient pris pour cible, attaqués, enlevés, tués – 72 sont morts depuis mars 2011 – et je tiens ici à leur rendre hommage.

Le 15 mars prochain marquera les quatre ans du conflit syrien. Pourtant, rapport après rapport, force est malheureusement de constater que la situation humanitaire se dégrade de façon inquiétante, et qu'aucune sortie de crise n'est perceptible. Malgré le

message fort adressé par le Conseil au régime syrien et aux groupes armés, à travers le renouvellement du dispositif d'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie et le rappel aux parties au conflit de leur obligation de respecter le droit international humanitaire, la situation reste catastrophique, comme l'ont rappelé avec beaucoup de force M^{me} Kang et M. Guterres.

Les chiffres sont là, implacables : 220 000 morts, 12,2 millions de personnes ayant besoin d'assistance, 7,6 millions de déplacés internes, 3,8 millions de réfugiés, 4,8 millions se trouvant dans des zones difficiles d'accès, et 212 000 personnes assiégées et privées de moyens de subsistance. Les bombardements aériens, y compris l'usage aveugle de barils d'explosifs, par les forces gouvernementales continuent de faire des victimes civiles. Le récent rapport de Human Rights Watch indique que, depuis février 2014, le Gouvernement a bombardé au moins 450 sites dans la région de Deraa et 1 000 sites à Alep en utilisant des barils d'explosifs. Les parties au conflit continuent également de cibler délibérément des installations et des biens à caractère civil, y compris des infrastructures et des services vitaux, tels des hôpitaux, ce qui est contraire à toutes les règles du droit humanitaire, au respect de la dignité humaine et aux principes d'humanité les plus élémentaires. L'interférence délibérée dans les opérations humanitaires, les limitations imposées à l'accès de l'assistance dans tout le pays ainsi que l'obstruction administrative du régime ne font que renforcer les souffrances d'un peuple exsangue. Cela doit cesser. Les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire aux zones assiégées, le blocage des accès transfrontaliers ou la multiplication des entraves bureaucratiques sont en effet autant de pratiques contraires aux résolutions du Conseil de sécurité. En outre, et conformément à la résolution 2139 (2014), il est nécessaire de mettre fin à l'impunité des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Les responsables de ces violations en Syrie doivent être traduits en justice.

Les conclusions du dernier rapport sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) (S/2015/124) sont claires et appellent des mesures immédiates de la part des parties au conflit : la levée des différents sièges, qui affectent 212 000 personnes; la levée des obstacles à l'acheminement des équipements médicaux et chirurgicaux; l'arrêt de l'utilisation des services de base, tels que l'accès à l'eau et à l'électricité, comme arme de guerre; et la fin des attaques aveugles contre les civils, en particulier le recours aux barils

d'explosifs. Les obstacles, on le sait, sont nombreux. Nous devons tous, collectivement, peser sur le régime syrien pour que ces obstacles soient levés immédiatement afin de soulager les souffrances du peuple syrien.

La situation qui prévaut aujourd'hui à Alep et dans la Ghouta ne fait que démontrer que le régime reste sourd aux appels de la communauté internationale. Les bombardements début février par les forces gouvernementales de la Ghouta orientale, près de Damas, ont fait plus de 200 morts et 1 000 blessés. La France les a condamnés avec la plus grande fermeté, rappelant que ces bombardements violent les principes les plus élémentaires du droit international humanitaire et peuvent être constitutifs de crimes de guerre.

Quelles que soient les mesures prises pour limiter le coût du conflit en vies humaines et réduire les souffrances des populations, le drame humanitaire syrien ne pourra prendre fin qu'avec l'émergence d'une solution politique. Il convient dès lors de créer les conditions de cette solution politique. D'abord, le régime doit cesser immédiatement les bombardements aériens, le recours aux barils d'explosifs et les tirs d'obus de façon aveugle, qui visent les civils et sont prohibés par les résolutions du Conseil de sécurité. Ensuite, notre objectif demeure plus que jamais de promouvoir une véritable transition politique, fondée sur le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), et non un simple replâtrage du régime. Par sa répression brutale et son refus de toute transition depuis quatre ans, Bashar Al-Assad a favorisé l'extrémisme et le chaos. Tant que Bashar Al-Assad restera au pouvoir, Daech et le Front el-Nosra continueront de se renforcer. Le réengagement rapide des Nations Unies, en vue de la relance du processus politique, est primordial de ce point de vue et l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Staffan de Mistura, doit naturellement jouer un rôle important à cet égard.

À cet effet, un dialogue concret sur les modalités d'une transition politique, fondée sur le Communiqué de Genève, doit être relancé, associant les principaux acteurs concernés de la communauté internationale. Il faut également soutenir les initiatives de rapprochement des diverses composantes de l'opposition syrienne autour de la Coalition nationale syrienne. Sans une opposition modérée forte et crédible, aucune transition politique ne pourra, en effet, réussir. On le voit, l'amélioration durable de la situation humanitaire en Syrie suppose une solution politique, qui implique elle-même l'engagement résolu du Conseil.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Kang, et le Haut-Commissaire, M. Guterres, de leurs exposés percutants.

Il y a un an, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 2139 (2014), qui visait à répondre à la catastrophe humanitaire et en matière de droits de l'homme en Syrie. Comme l'ont clairement montré les exposés d'aujourd'hui, les crises humanitaires n'ont fait que s'aggraver. Ces crises sont en effet multiples. On estime que 12,2 millions de personnes ont besoin d'assistance humanitaire en Syrie. À cette même époque l'an dernier, elles étaient 9,3 millions. Ce sont donc presque 3 millions de personnes en plus qui ont besoin d'aide pour survivre, et ce, en tout juste un an. Qu'on y réfléchisse ! C'est pourquoi il est absolument impératif que tous les donateurs prennent de généreux engagements à la Conférence internationale d'annonce de contributions pour l'aide humanitaire, qui se tiendra au Koweït en mars, des engagements qui soient à la mesure de l'ampleur de la crise en Syrie. C'est ce que les États-Unis ont l'intention de faire.

S'il est indispensable que la communauté internationale réponde aux besoins urgents du peuple syrien, nous devons également nous rendre à l'évidence que l'aide humanitaire est un palliatif : elle doit s'accompagner d'une intensification des pressions politiques pour faire cesser la violence et les exactions généralisées qui alimentent la crise.

Bien que le nombre de personnes en Syrie ayant besoin d'une assistance humanitaire n'ait jamais été aussi élevé, le régime de Bashar Al-Assad semble plus déterminé que jamais à leur refuser de l'aide et à causer des dommages aux civils. La résolution 2139 (2014) demandait aux parties syriennes de mettre immédiatement fin à l'emploi sans discrimination d'armes dans des zones peuplées, tels que les bombardements aériens au moyen de barils d'explosifs. Or, d'après le Réseau syrien des droits de l'homme, au cours de l'année qui s'est écoulée depuis l'adoption de la résolution, le régime de Bashar Al-Assad a largué au moins de 1 950 barils d'explosifs, qui ont provoqué la mort d'au moins 6 480 personnes, dont 95 % étaient des civils. Selon le rapport de Human Rights Watch publié au début de cette semaine, l'imagerie satellitaire a recensé au moins 450 sites différents ayant subi des dégâts majeurs dans 10 villes et villages tenus par l'opposition, dans la province de Deraa, et plus de 1 000 dans la province d'Alep, entre février 2014 et

janvier de cette année. Le rapport de Human Rights Watch indique que de nombreux sites d'impact présentent des dégâts correspondant à la détonation de munitions de gros calibre larguées par avion, y compris des barils d'explosifs improvisés et des bombes classiques larguées par hélicoptère. Pourtant, en dépit de ces preuves accablantes, Bashar Al-Assad nie avec entrain l'utilisation par ses forces de barils d'explosifs, qualifiant de telles assertions d'« enfantines », un choix de mot particulièrement grotesque, compte tenu du fait que bien plus de 10 000 enfants ont été tués dans le conflit à ce jour.

Le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne (A/HRC/28/69), récemment publié, recense de nombreuses attaques contre les civils. L'une d'entre elles a été menée contre le quartier d'al-Shaár à Alep, le 6 novembre. Le premier baril d'explosifs aurait tué des civils dans la zone d'impact et enseveli d'autres sous les décombres. Lorsque des personnes se sont précipitées pour les retirer des décombres et porter secours aux blessés, le Gouvernement a largué un deuxième baril d'explosifs. Au moins 15 personnes ont perdu la vie, des femmes et des enfants pour la plupart. Selon le rapport, d'autres ont succombé par la suite à leurs blessures, dans des hôpitaux de campagne, faute de fournitures médicales nécessaires.

Le manque de fournitures médicales n'est pas le fait du hasard; c'est le résultat de la confiscation systématique par le régime de Bashar Al-Assad des fournitures médicales et chirurgicales transportées par les convois de l'ONU. L'ONU et ses partenaires d'exécution ont essayé d'être aussi transparents que possible avec le régime syrien, autorisant le Gouvernement à inspecter les cargaisons franchissant les lignes de front, ce qui va bien au-delà des dispositions prévues dans les résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014). Pourtant, même lorsque le régime donne le feu vert à la conduite d'opérations à travers les lignes de front, il saisit les fournitures médicales, tels les articles chirurgicaux, les trousses d'accouchement et les kits de réhydratation, qui pourraient sauver la vie de mères, d'enfants en bas âge et de bébés. Le Conseil a été on ne peut plus clair à cet égard dans la résolution 2139 (2014), exigeant que toutes les parties autorisent l'acheminement de l'aide médicale et cessent de priver les civils de denrées alimentaires et de médicaments indispensables à leur survie.

Le rapport de Médecins pour les droits de l'homme que la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Kang, a mentionné,

recense 228 attaques contre 179 établissements médicaux différents, dont 90 % sont le fait des forces du régime, d'après les éléments recueillis par cette organisation. À ce jour, toujours selon elle, 145 membres du personnel médical ont été exécutés ou torturés à mort en Syrie, 139 de ces assassinats ayant été commis par les forces gouvernementales syriennes contre quatre par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

À Yarmouk, 18 000 civils, pour la plupart des réfugiés palestiniens, sont pratiquement coupés de toute assistance et encerclés par les combats. En 2014, l'ONU n'a pu fournir l'équivalent que de 400 calories par jour à chaque habitant de Yarmouk, soit l'équivalent de deux tasses de riz, en raison de l'accès extrêmement limité accordé par le régime syrien. Si les membres n'ont pas vu les photos des enfants à Yarmouk, ils devraient se forcer à regarder leurs visages creusés et émaciés et leurs yeux vitreux. Voilà ce que le régime de Bashar Al-Assad fait aux enfants, et les pressions exercées sur lui par ceux qui le soutiennent sont clairement insuffisantes, puisqu'elles ne parviennent même pas à le convaincre de faire quelque chose d'aussi simple que d'autoriser l'acheminement des denrées alimentaires. Yarmouk n'est pas un cas particulier : sur les 212 000 Syriens vivant dans les zones assiégées, 185 000, soit 87 %, vivent dans les zones assiégées par les forces gouvernementales syriennes.

Il est vrai que des groupes terroristes comme l'EIIL ont commis des exactions atroces contre les Syriens, et nous devons être absolument catégoriques et unis dans notre condamnation de ces horreurs, qui se multiplient. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques les attaques menées par l'EIIL, le 23 février, contre des villages chrétiens assyriens situés dans la province d'Hassaké dans le nord-est de la Syrie, où plusieurs centaines de civils, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées, ont été enlevés et nous nous associons aux autres orateurs pour demander la libération immédiate et inconditionnelle de ces civils et de tous les otages de l'EIIL.

En décembre, quatre charniers ont été découverts à Deir el-Zor, contenant les corps de certaines des centaines de personnes enlevées par l'EIIL plusieurs mois auparavant. L'EIIL a également mis en place ce qu'il appelle des « camps de louveteaux », où il endoctrine des enfants, leur apprenant à se servir d'armes et à commettre des attentats-suicides.

Alors que nous condamnons l'EIIL et unissons nos forces pour lutter contre lui, nous devons nous

rappeler que la montée en puissance de ces groupes extrémistes violents en Syrie n'aurait pas été possible n'eussent été les atrocités commises par le régime de Bashar Al-Assad. Qui plus est, les atrocités qu'il continue de commettre demeurent le meilleur outil de recrutement des extrémistes. Par conséquent, toute stratégie qui verrait la communauté internationale faire alliance avec Bashar Al-Assad pour lutter contre ces groupes extrémistes violents serait complètement contre-productive, car elle ne ferait qu'alimenter davantage l'essor de l'EIIL.

Il n'y a qu'un seul moyen de sortir de cette crise terrible, c'est par le biais d'une solution politique globale. À cette fin, les États-Unis s'associent une fois de plus aux autres orateurs pour saluer les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, en vue de faire cesser – même pour une période limitée – l'utilisation de toutes les bombes aériennes et les tirs d'artillerie lourde dans la ville d'Alep, dont la population civile a enduré d'immenses souffrances prise entre des combats féroces. Il serait bienvenu que le régime de Bashar Al-Assad respecte l'engagement qu'il a pris auprès de M. de Mistura de mettre fin de manière unilatérale à ses bombardements aériens d'Alep et de permettre l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à la population civile pendant six semaines, mais comme son bilan désastreux en atteste, il n'a pas pour habitude de tenir ses promesses. D'ailleurs, cet engagement précis est censé avoir été mis en œuvre en vertu des résolutions adoptées par le Conseil. Ainsi, ce qui importe et ce à quoi nous devons nous intéresser, ce sont bien les actions du régime.

En plus du premier anniversaire de l'adoption de la résolution 2139 (2014), nous marquons aussi de terribles jalons aujourd'hui. Le 15 mars, cinq années se seront écoulées depuis que le conflit syrien a éclaté, et trois années depuis qu'un groupe de policiers en civil ont pris d'assaut le bureau du Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression – un groupe basé à Damas qui se consacre à la promotion de la liberté d'expression – arrêtant 14 de ses membres. Plusieurs détenus ont été torturés, selon les membres du personnel qui ont été libérés plus tard. Parmi les détenus, il y a le directeur du groupe, Mazen Darwish, qui a été accusé de crimes allégués tels que la publication de rapports sur les droits de l'homme et l'établissement de la liste des personnes torturées, disparues ou tuées au cours du conflit.

Mazen est toujours derrière les barreaux aujourd'hui, malgré la résolution adoptée par l'Assemblée générale en mai 2014 (résolution 67/262) demandant expressément sa libération immédiate. Dans un écrit de prison, Mazen affirmait l'année dernière qu'

« Il n'y a pas une prison en Syrie aujourd'hui où ne se trouve pas enfermé un de mes amis, ni un cimetière en Syrie aujourd'hui qui ne renferme pas la dépouille de l'un d'eux. »

Nous risquons, dans nos séances régulières consacrées à la Syrie, de nous habituer au fait que le nombre de personnes détenues, tuées, disparues ou privées de nourriture – entre autres nombreux actes inhumains – continue d'augmenter. En effet, il existe une dynamique perverse : à mesure que ce nombre augmente, notre sensibilité baisse. Nos terminaisons nerveuses durcissent, et un sentiment d'inévitabilité prend pied.

Nous ne devons pas le permettre. Nous devons nous rappeler que chacun de ces nombres qui augmentent et chacune de ces millions de personnes est solidaire de l'autre. Revenons aux engagements pris par le Conseil, comme celui pris dans des résolutions antérieures de « prendre des mesures supplémentaires » « en cas de non-respect » (résolution 2165 (2014)) et de faire répondre de leurs actes les auteurs de violations et d'exactions.

L'impact du Conseil ne sera plus fort que si les États Membres revoient leurs positions, et cela ne sera possible que si nous reconnaissons que des enfants, semblables aux nôtres, meurent de faim à Yarmouk, que des mères, semblables aux nôtres, mères meurent en couches à Alep parce que des fournitures médicales ont été retirées des convois de l'ONU, et que des mères sont impuissantes devant des enfants criant famine. Si cela ne nous motive pas, alors rien, littéralement, ne le fera.

M. Olgún Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons des exposés présentés par la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Kyung-wha Kang, et par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres.

Je ne souhaitais pas le dire, mais après avoir lu le rapport du Secrétaire général sur la situation humanitaire en Syrie (S/2015/124), j'ai été gagné par un sentiment de mort, de désolation et de désespoir. La preuve en est que quatre ans après le début du conflit, nous avons cessé de compter le nombre de ceux qui meurent chaque jour. Plus de 12 millions de personnes ont besoin d'aide

humanitaire. Plus de la moitié de la population syrienne a été déplacée et 16 % de la population se trouve en dehors du pays.

Le Chili condamne énergiquement la violence commise contre la population civile, quelle que soit son origine, en particulier l'escalade de la violence à Alep, à Hama, à Homs, à Damas et dans sa périphérie rurale, entre autres localités. Nous condamnons le recours à tous types d'armes qui ne font pas de distinction entre combattants et population civile, notamment l'utilisation de barils explosifs, la poursuite des bombardements aveugles et des attaques à l'explosif, qui multiplient le nombre de morts, de blessés et de déplacés du fait du conflit.

Les attaques, les enlèvements et les exécutions commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant ne font qu'exacerber l'instabilité et l'insécurité pour la population syrienne. Tous les auteurs devront répondre de leurs actes devant la loi.

Nous estimons qu'il importe au plus haut point que des mesures plus fermes soient prises afin que les parties cessent d'entraver l'acheminement de l'aide dans les zones qu'elles ne contrôlent pas et cessent leurs attaques contre les infrastructures et les installations de prestation des services de base. Nous insistons qu'il importe de cesser les attaques contre les écoles et autres établissements scolaires. Le déplacement d'enfants, outre les priver de leur droit à l'éducation, accroît le risque qu'ils soient marginalisés dans la société, avec toutes les conséquences qui en découlent. C'est pour cela que nous appuyons les observations formulées par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que des progrès doivent être accomplis d'urgence pour reconstruire le système national d'enseignement.

Le Chili exhorte les parties à appliquer dans leur intégralité les résolutions humanitaires 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) afin d'empêcher que la fourniture de l'aide humanitaire ne soit utilisée comme arme de guerre. Nous insistons qu'il importe de lever d'urgence les sièges imposés à certaines régions, qui affectent plus de 200 000 personnes, et de garantir l'acheminement des médicaments et des fournitures médicales aux populations.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter les agences, fonds et programmes des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution des inlassables efforts qu'ils déploient face à la tragique crise humanitaire en Syrie et dans la région, et ce dans des conditions

de sécurité complexes. Le Chili condamne le fait que moins d'une année après l'adoption à l'unanimité de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité, qui garantit la protection et la sécurité des travailleurs humanitaires, ces derniers continuent d'être sans cesse la cible d'attaques.

Pour terminer, nous réaffirmons que la crise humanitaire ne sera réglée que lorsque une solution politique globale au conflit aura été trouvée, et c'est pourquoi nous devons tendre vers ce type de règlement. Nous saluons les initiatives prises aux réunions du Caire et de Moscou, auxquelles a fait allusion le Secrétaire général dans son rapport, et qui représentent un premier pas en avant. Nous espérons qu'elles seront complétées par l'ouverture d'un autre dialogue sur la base du Communiqué de Genève. Nous réaffirmons notre appui à l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Syrie, M. Staffan de Mistura, et aux efforts qu'il déploie dans le cadre de sa mission.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de leurs exposés.

La Malaisie demeure vivement préoccupée par la situation humanitaire catastrophique qui continue de se détériorer en Syrie. Les parties au conflit continuent de faire monter les enchères dans une tentative désespérée de venir à bout de l'autre, apparemment inconscientes de l'effroyable nombre de morts et de la dévastation et des destructions infligées au peuple syrien dans le pays même pour lequel ils affirment se battre.

Nous félicitons les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires de leur détermination et de leur dévouement s'agissant de fournir une assistance humanitaire au peuple syrien malgré les nombreuses difficultés rencontrées. Nous saluons, certes, la coopération des parties au conflit s'agissant de faciliter et d'autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, mais nous ne sommes pas moins préoccupés par le maintien des obstacles administratifs et bureaucratiques – comme les retards mis à répondre aux demandes d'accès humanitaire et les restrictions et les interdictions imposées à la livraison de fournitures chirurgicales et médicales. Ces obstacles ne servent absolument pas les efforts faits par la communauté internationale pour alléger une situation humanitaire déjà assez grave, et atténuer les souffrances du peuple syrien sur le terrain. Nous demandons au Gouvernement syrien de faciliter plus encore l'acheminement de l'aide

humanitaire, surtout aux régions les plus difficiles d'accès. Toutes les parties au conflit doivent s'engager à appliquer les résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014). Elles ne doivent pas pouvoir contrarier les objectifs visés par cette résolution.

Nous félicitons l'État du Koweït d'organiser la troisième conférence internationale humanitaire d'annonce de contributions, le 31 mars 2015. La Malaisie attend avec intérêt de participer à cette conférence afin d'exprimer sa solidarité avec le peuple syrien, et nous gardons bon espoir qu'elle permettra de répondre quelque peu aux besoins de financement du Plan d'intervention stratégique humanitaire pour la République arabe syrienne 2015.

Nous remercions la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne pour la publication récente de son neuvième rapport (A/HRC/28/69). Nous sommes profondément consternés par la poursuite des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme et des atrocités perpétrées par toutes les parties au conflit en Syrie. À cet égard, nous apprécions qu'une approche axée sur les victimes ait été adoptée dans les rapports de la commission d'enquête sur les allégations d'exactions et de violations des droits de l'homme en Syrie. Toutefois, nous regrettons que, à ce jour, la Commission n'ait pas encore pu entrer dans le pays pour s'acquitter plus efficacement de son mandat.

Les atrocités inhumaines commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et la terreur qu'il fait régner dans les zones dont il a le contrôle ont encore empiré une situation humanitaire et des droits de l'homme déjà grave en Syrie. La Malaisie condamne avec force l'enlèvement et le meurtre récent de plus de 100 Assyriens par l'EIIL, le 23 février 2015, dans le nord-est de la Syrie. Ces atrocités illustrent une nouvelle fois la barbarie, l'intolérance et l'idéologie extrémiste qui caractérisent le comportement de l'EIIL à l'égard des peuples de toutes confessions, de toutes origines ethniques et de toutes nationalités. La Malaisie est foncièrement convaincue que les auteurs de toutes les violations graves et atrocités qui ont bénéficié de l'impunité jusqu'à présent ne sauraient rester impunis; ils doivent être traduits en justice pour répondre de leurs actes.

La Malaisie appuie les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, en vue d'un règlement politique complet de la crise syrienne sur la base du communiqué

de Genève. Nous applaudissons à ses démarches constantes auprès des parties concernées en vue de trouver les modalités du gel des combats proposé. Nous voulons croire que les parties au conflit feront le nécessaire pour que la proposition de gel à Alep soit mise en œuvre. Les parties au conflit doivent envisager ce gel comme une mesure de confiance visant à faciliter les opérations humanitaires, ainsi que comme une occasion de reprendre le dialogue et le processus politique.

La Malaisie réaffirme sa conviction qu'il ne saurait y avoir de règlement militaire au conflit en Syrie. La Malaisie pense fermement que l'avenir de la Syrie doit être déterminé par le peuple syrien lui-même, dans le cadre d'un processus politique dirigé par les Syriens. La communauté internationale doit continuer à appuyer, promouvoir, encourager et faciliter un processus sans exclusive de transition politique et s'efforcer sans relâche de favoriser la réconciliation nationale en Syrie. À cet égard, la Malaisie salue et appuie toutes les initiatives diplomatiques telles que celles de Moscou et du Caire qui visent à redémarrer le dialogue politique entre les parties au conflit. Nous appelons en outre les parties à même d'exercer une influence à poursuivre leurs efforts afin d'encourager les parties belligérantes à rechercher un règlement politique et pacifique.

Néanmoins, nous sommes fermement convaincus que les parties elles-mêmes doivent faire preuve de la volonté nécessaire pour trouver un règlement politique au conflit. Les capacités de la communauté internationale ont des limites. Les efforts de la communauté internationale auront été vides de sens et vains si les parties au conflit ne consentent pas un effort conscient et sincère pour mettre fin au conflit et lui trouver un règlement pacifique et politique.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance consacrée à la République arabe syrienne et à l'application de la résolution 2139 (2014) relative à l'assistance humanitaire. Nous voulons également remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, ainsi que la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, M^{me} Kyung-wha Kang.

S'agissant du traitement de la situation humanitaire dramatique en Syrie, nous nous devons de parler avec clarté à la communauté internationale. Nous ne pouvons aborder ce problème sans faire référence

aux causes qui ont conduit au déclenchement du conflit armé et aux effets dévastateurs qu'il a sur le pays, en particulier sur la population civile, qui est la victime de la violence. Contrevenant au droit international, des acteurs et des pouvoirs étrangers ont apporté appui et financement aux groupes armés et aux terroristes afin d'oeuvrer par la violence au renversement du Gouvernement légitime en Syrie, au mépris du droit de ce pays à l'autodétermination. Ces actions illégales ont également mis en danger l'unité, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique de la Syrie.

Le Venezuela s'élève contre la guerre, les violations des droits de l'homme et les atrocités qui dérivent de l'intolérance religieuse, politique et ethnique. Nous nous indignons et nous déplorons que l'intervention d'autres pays, et la déstabilisation politique et militaire qui en résulte et s'accroît dans la région, fassent subir tant de souffrances à la population, et donnent lieu à des actes de barbarie qui portent atteinte à notre condition d'êtres humains. Le financement de la guerre a occasionné une escalade du conflit. Pour renverser le Gouvernement du Président Bashar Al-Assad, on a armé et doté de moyens militaires des groupes terroristes qui continuent maintenant d'étendre leur présence et leur barbarie et qui ont détruit le pays.

L'existence de groupes terroristes n'est pas un problème qui touche uniquement la Syrie. L'élargissement du champ d'action de ces groupes a désormais des répercussions sur les pays voisins et ils menacent d'étendre encore leur présence et leur contrôle à d'autres territoires. En vertu de ce qui précède, la République bolivarienne du Venezuela tient à redire que la seule manière de mettre fin à la crise humanitaire en Syrie passe par un règlement politique, négocié et sans exclusive du conflit armé. En conséquence, il convient de décréter immédiatement un cessez-le-feu pour aboutir à une paix ferme et durable, qui garantisse la réconciliation de ce peuple arabe frère.

Nous exprimons notre attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous appuyons les initiatives propices à la recherche de la paix en Syrie. À cette fin, nous accueillons avec satisfaction les efforts diplomatiques déployés à Moscou comme au Caire pour aider les parties à trouver un règlement politique à ce conflit. Nous encourageons la poursuite de cet effort diplomatique dans le cadre des prochaines rencontres. De même, notre pays exprime

son appui le plus énergique aux démarches entreprises par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, qui, dans son dernier rapport, nous a fait part de son optimisme en ce qui concerne les perspectives de paix, tout en considérant que, dans l'équation du conflit armé, le Gouvernement de Bashar Al-Assad fait partie de la solution.

À cet égard, notre pays appuie la mise en œuvre d'un mécanisme de gel des combats et de cessez-le-feu à Alep permettant d'apaiser la situation humanitaire dramatique que connaît la population civile victime du conflit armé. Nous devons instaurer la confiance entre les parties et donner une chance à la paix.

Nous avons pris acte avec préoccupation des dernières informations en date sur la situation humanitaire en Syrie. Le douzième rapport du Secrétaire général (S/2015/124) nous présente un tableau critique de la situation à Alep, Raqqa, Homs, Damas et Hassaké, entre autres. Nous sommes préoccupés des incidences humanitaires de la crise en Syrie, qui s'étend aux États voisins.

Compte tenu des défis posés par ce conflit prolongé, nous apprécions et tenons à saluer le travail des organismes humanitaires. Nous condamnons le fait que ces organismes font l'objet de violences et sont devenus des cibles militaires. Nous trouvons cependant préoccupant que cette extraordinaire force que représentent les organismes humanitaires se heurte à des obstacles en raison des activités des groupes terroristes opérant en Syrie qui, comme il est indiqué dans le rapport, s'approprient les cargaisons d'aide humanitaire d'agences multilatérales, tel le Programme alimentaire mondial, à des fins de propagande. Il faut respecter les principes directeurs de l'ONU concernant la fourniture d'une aide humanitaire au peuple syrien. Toutes les interventions humanitaires doivent être coordonnées avec le Gouvernement syrien et il est impératif que l'aide ne tombe pas entre les mains de groupes terroristes.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par le déplacement de millions de civils du fait de la guerre. À cet égard, le Venezuela apprécie la solidarité des pays voisins qui fournissent une aide aux réfugiés syriens sur leur propre territoire. La situation humanitaire complexe qui touche la population civile syrienne exige un effort soutenu de la communauté internationale en vue de mobiliser des fonds pour remédier au manque de denrées alimentaires et de médicaments et l'absence de services de base dus au conflit armé. Les fonds n'étant

pas suffisants pour faire face à cette crise humanitaire, nous appelons la communauté des donateurs à tenir ses promesses de contributions dans ce domaine.

Nous condamnons les attaques délibérées contre la population civile et le personnel humanitaire ainsi que les actes terroristes commis en Syrie, quels qu'en soient les auteurs. Nous appelons les parties à respecter pleinement les normes et principes du droit international humanitaire relatif à la protection des civils en période de conflit armé, conformément à la quatrième Convention de Genève de 1949. Nous condamnons en outre le recrutement d'enfants et la séparation de familles par des groupes armés en Syrie. Nous enjoignons ces acteurs à mettre fin à ces pratiques, qui constituent des violations flagrantes du droit international, en particulier des instruments juridiques pertinents.

Enfin, nous réaffirmons que le règlement des problèmes humanitaires générés par la guerre dont souffre la population syrienne passera nécessairement par un dialogue sans exclusive, sans conditions, et par une solution politique négociée au conflit et la volonté des parties d'assurer la paix et la stabilité dans le pays sans aucune intervention étrangère. La communauté internationale est appelée à appuyer tous les efforts diplomatiques déployés en ce sens.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M^{me} Kang et M. Guterres pour leurs exposés détaillés. Nous avons écouté avec attention les informations fournies par nos collègues du Conseil de sécurité. Nous sommes également reconnaissants aux travailleurs et organismes humanitaires présents en Syrie qui risquent leur vie pour tenter d'alléger les souffrances des populations. Nous sommes conscients du lourd fardeau supporté par les pays voisins qui accueillent les réfugiés syriens sur leur territoire.

Il est évident pour tous que les difficultés auxquelles se heurtent en ce moment les civils syriens, concernant l'accès à une aide humanitaire d'urgence, sont dues aux conditions de sécurité complexes, en particulier du fait des activités des groupes terroristes. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des populations des provinces de Raqqa et de Deir el-Zor, qui sont contrôlées par le soi-disant État islamique. Nous rappelons que, dans ces régions, 600 000 personnes dans le besoin n'ont pas accès à l'aide humanitaire. La situation s'est aggravée avec la suspension des activités humanitaires à Raqqa, en raison de la fermeture des bureaux des agences humanitaires

qui y fournissaient des médicaments et des fournitures médicales.

Nous avons été profondément troublés d'apprendre que l'État islamique vole l'aide humanitaire acheminée par les organismes des Nations Unies pour la distribuer ensuite sous sa bannière. Nous savons que nous devons tenter d'employer tous les moyens légaux possibles pour acheminer l'aide humanitaire jusqu'aux civils sous le contrôle des terroristes tout en veillant à mettre en place des garanties appropriées pour empêcher tout nouvel incident scandaleux de ce type.

S'agissant du dernier rapport du Secrétaire général sur la situation humanitaire en Syrie (S/2015/124), nous voudrions appeler à une évaluation adéquate des terroristes et de leurs actes. Il est inacceptable de faire référence à des entités inscrites sur les listes des sanctions imposées par le Conseil de sécurité, y compris le Front el-Nosra et l'État islamique, par le terme « l'opposition ». Cela est franchement inacceptable et pas du tout correct d'un point de vue politique. Cela ne saurait se reproduire.

Nous demeurons scandalisés par les actes flagrants et répréhensibles commis par les terroristes. Hier, le Conseil de sécurité a condamné à l'unanimité et dans des termes énergiques l'enlèvement par l'État islamique de plus de 100 chrétiens dans le nord-est de la Syrie. Les terroristes empêchent la distribution de l'aide humanitaire dans le camp de réfugiés de Yarmouk. Les crimes commis par d'autres groupes combattant le Gouvernement sont également inacceptables. Ils pilonnent délibérément des quartiers résidentiels dans des villes syriennes à l'aide de des mortiers et de « canons de l'enfer ». Le mois dernier, ces bombardements ont tué 1 440 personnes, dont 26 enfants, et fait plus de 200 blessés.

Nous demandons aux deux parties au conflit syrien – le Gouvernement syrien et les groupes qui le combattent – d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de respecter le droit international humanitaire. Nous partageons la préoccupation du Conseil de sécurité concernant l'état du système éducatif en Syrie. Il serait souhaitable que les organismes des Nations Unies, qui font énormément pour améliorer la situation humanitaire, participent activement au processus de reconstruction des établissements scolaires et des institutions postsecondaires de formation des enseignants. Cela est très important pour les villes dans lesquelles retournent les réfugiés et les personnes déplacées, y compris Homs et Ain el-Arab.

Nous appelons les organismes des Nations Unies à appuyer une coopération constructive avec les autorités syriennes. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une des principales conditions d'une intervention et d'une aide humanitaires constructives. Nous encourageons également le Gouvernement syrien à entretenir des contacts étroits avec les organismes humanitaires des Nations Unies.

Pour terminer, nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel il n'y a pas de solution humanitaire ou militaire à ce conflit mais que la solution doit être politique. C'est ce pour quoi œuvre la Fédération de Russie depuis le début de la crise, conjointement avec les Syriens, dans le cadre d'un dialogue entre Syriens fondé sur le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). C'est l'objectif que nous poursuivons dans le cadre des efforts extrêmement complexes déployés avec les parties par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. Nous attendons du Gouvernement syrien et de l'opposition syrienne qu'ils fassent plus pour assurer le succès des efforts de l'Envoyé spécial et faire ainsi le premier pas vers le rétablissement de la paix en République arabe syrienne.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les intervenants pour leurs exposés et les féliciter de leur conduite efficace de l'effort multidimensionnel actuellement déployé en vue de faire face à la situation humanitaire en Syrie.

D'après le dernier rapport du Secrétaire général (S/2015/124), différents facteurs ont exacerbé la crise humanitaire en Syrie. Le conflit qui se poursuit, les lourdeurs administratives, l'insuffisance des fonds et les effets de l'hiver ont, de différentes façons, rendu plus difficile la fourniture de l'aide aux personnes qui en ont désespérément besoin.

Malgré cela, l'ONU et ses partenaires ont pu distribuer à un nombre assez important de personnes de la nourriture, des articles non alimentaires, des systèmes d'approvisionnement en eau et des fournitures médicales acheminés dans des cargaisons en provenance de Turquie et de Jordanie. Nous voudrions exprimer notre gratitude aux Gouvernements turc et jordanien pour l'appui sans faille qu'ils apportent au mécanisme de surveillance de l'Organisation des Nations Unies.

Le Nigéria prend acte de l'appui des autorités syriennes, aux niveaux national et local, aux efforts humanitaires. Cependant, nous leur demandons d'approuver plus rapidement les convois d'aide

humanitaire pour permettre à l'ONU et à ses partenaires de consolider les gains obtenus à ce jour pour faire face à la situation humanitaire en Syrie. Le Nigéria exhorte toutes les parties à s'abstenir de bloquer l'acheminement des fournitures dans les zones qui ne sont pas sous leur contrôle. Elles doivent également cesser de restreindre l'accès humanitaire dans les zones qu'elles contrôlent, de telles restrictions constituant incontestablement une violation du droit humanitaire. Toutes les parties doivent respecter les principes humanitaires et garantir le bien-être des civils, en particulier des femmes et des enfants, dans les zones qu'elles contrôlent.

Le Nigéria rend hommage à la Jordanie, à la Turquie, au Liban et aux autres pays qui accueillent des réfugiés syriens pour les énormes sacrifices qu'ils ont consentis. Nous rendons également hommage aux agents humanitaires qui travaillent sur le terrain en Syrie dans des conditions difficiles. Nous exhortons les donateurs à intensifier leur appui aux efforts humanitaires en Syrie. Comme plusieurs orateurs l'ont souligné cet après-midi, la seule solution durable à la crise humanitaire en Syrie passe par un règlement pacifique du conflit. Tant que cela ne sera pas réalisé, la situation humanitaire difficile que connaît le pays persistera très probablement. Par conséquent, nous encourageons toutes les parties à coopérer avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. de Mistura, et à accepter un dialogue en vue de trouver une solution négociée au conflit.

M^{me} Jakubonė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M^{me} Kyung-wha Kang, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, et M. António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de leurs exposés détaillés.

Nous sommes en présence de la plus grave crise humanitaire dans le monde, qui a de lourdes répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Des civils pris au piège, des réfugiés et des déplacés attendent désespérément la fin du bain de sang insensé en Syrie. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis le début du conflit, 200 000 personnes ont été tuées; 12,2 millions personnes, dont la moitié sont des enfants, ont besoin d'une aide humanitaire immédiate et on compte 3,8 millions de réfugiés. Des milliers de civils ont fui leurs foyers, cherchant refuge là où ils le peuvent. Certains risquent leur vie en traversant la Méditerranée, tandis que d'autres sont pris au piège dans la zone des combats, dans un no-man's land. Les pays d'accueil, à savoir la Turquie, le Liban, la Jordanie, l'Iraq et l'Égypte, se sont montrés très généreux envers

les réfugiés syriens. Pour faire face à ce formidable défi, ils ont besoin de davantage d'assistance et d'aide au développement.

Les résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) énoncent les principales obligations découlant du droit international humanitaire qui doivent être respectées par toutes les parties sans condition et en tout temps. Rien n'a été fait jusqu'à présent. Au contraire, les bombardements aériens aveugles, y compris les barils d'explosifs largués par le régime d'Al-Assad, les pilonnages effectués par l'opposition armée et les massacres commis par des terroristes et des extrémistes se poursuivent chaque jour. Nous sommes témoins du refus délibéré du régime d'Al-Assad de s'acquitter de sa responsabilité première de protéger les populations civiles.

Aujourd'hui, personne n'est à l'abri en Syrie. Les membres du personnel médical et les travailleurs humanitaires sont tués par centaines. Les écoles sont attaquées, saccagées et détruites. Les journalistes et les militants qui recueillent des preuves sur les violations des droits de l'homme disparaissent et sont emprisonnés, torturés et tués. Des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité sont commis par le régime d'Al-Assad ainsi que par l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres groupes terroristes et extrémistes. La Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a recueilli de nombreux éléments de preuve y relatifs. Nous condamnons sans réserve les violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les terribles atteintes aux droits de l'homme qui ont été commises par toutes les parties au conflit syrien.

Nous saluons le travail réalisé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que par d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. La violence et l'insécurité, le déplacement des lignes de front, l'ingérence délibérée dans les opérations et leur suspension, les lourdeurs administratives et la pénurie de fonds continuent d'entraver l'accès humanitaire et l'acheminement rapide et efficace de l'aide humanitaire en Syrie. Le montant de l'appel humanitaire pour la Syrie en 2015 est de douze fois supérieur au montant requis au début de la crise. Pourtant, seule une infime partie de l'aide humanitaire parvient à ceux qui en ont besoin, et elle est bien inférieure à la quantité nécessaire pour aider de manière durable ceux qui souffrent. Nous

devons néanmoins persévérer. Nous avons l'obligation morale et humaine d'aider ceux qui ont désespérément besoin d'aide. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue prochaine au Koweït de la troisième conférence internationale pour l'annonce des contributions humanitaires en faveur de la Syrie.

Il n'y a pas de solution militaire ni humanitaire à cette crise. Il faut trouver un règlement politique. Le Conseil doit faire beaucoup plus en faveur d'une solution politique véritable et durable, fondée sur le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), qui tient compte des aspirations et des revendications de tous les Syriens sans exclusion. Nous appuyons les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, en vue de réduire la violence, qui doivent ouvrir la voie à un processus politique véritablement mené par les Syriens. Toutes les parties au conflit doivent se conformer pleinement aux résolutions pertinentes sans plus tarder. Nous appuyons sans réserve l'appel lancé par le Secrétaire général qui demande de lever immédiatement le siège imposé à 212 000 personnes; de garantir l'acheminement de fournitures médicales et chirurgicales dans tout le pays; de mettre fin à la pratique consistant à utiliser la privation de services essentiels comme arme de guerre; de reconstruire le système d'enseignement de la Syrie et d'interdire l'emploi de barils explosifs.

Enfin, le Conseil doit assumer son intention déclarée de prendre des mesures supplémentaires en cas de non-respect persistant de ses résolutions. Il ne saurait y avoir d'impunité pour les crimes qui ont été commis, et leurs auteurs doivent être traduits en justice. Il ne faut pas oublier le rôle de la Cour pénale internationale, même si l'inaction du Conseil en mai dernier a donné aux criminels la licence de commettre d'autres assassinats, actes de torture et viols. La justice et l'établissement des responsabilités sont des conditions préalables à une paix durable en Syrie pour tous les Syriens.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M^{me} Kyung-wha Kang, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, et M. António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de leurs exposés et du travail remarquable réalisé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin d'alléger les souffrances du peuple syrien. Je me félicite que la séance d'aujourd'hui soit une séance publique. Il est capital que notre horreur face à l'ampleur de la crise

humanitaire en Syrie et dans les pays voisins et notre condamnation d'Al-Assad et de son régime brutal soient entendues haut et fort en dehors de cette salle.

Le mois prochain, le conflit syrien entrera dans sa cinquième année. Plus de 220 000 personnes ont trouvé la mort et plus de 12,2 millions ont besoin d'une aide humanitaire. Près de la moitié de la population syrienne a dû fuir; 7,6 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et 3,8 millions ont trouvé refuge dans les pays voisins, ce qui a entraîné de graves problèmes sur le plan socioéconomique et en matière de sécurité pour tous les voisins de la Syrie, en particulier le Liban, la Jordanie et la Turquie. Nous avons entendu ces statistiques à de nombreuses reprises au sein du Conseil, mais nous n'avons pas pris les mesures nécessaires pour mettre fin à ce terrible conflit. Le régime d'Al-Assad porte la responsabilité directe de cette situation.

Certains États Membres affirment que le terrorisme est au cœur du conflit, mais le Président de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a été très clair sur ce point la semaine dernière lorsqu'il a dit que le terrorisme n'était pas la cause de ce conflit mais en était plutôt une conséquence. Le régime d'Al-Assad continue de prendre les civils pour cible et d'utiliser des barils d'explosifs et des armes chimiques sans discernement. Il continue à soumettre les personnes en détention à de mauvais traitements, à recruter des enfants soldats, à refuser aux civils l'accès à des fournitures médicales essentielles et à les punir collectivement en leur refusant l'accès à des services essentiels comme l'eau et l'électricité. Cela a créé un terreau fertile pour l'émergence d'organisations terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Les actions d'Al-Assad, et d'autres actions rapportées par la Commission d'enquête, constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et peuvent être considérées comme des crimes contre l'humanité.

Comme nous l'a rappelé M^{me} Kang, nous devons mettre fin à cette culture scandaleuse de l'impunité en Syrie et amener les auteurs de ces crimes à répondre de leurs actes. Nous ne devons non plus éluder les actes odieux perpétrés par l'EIIL et d'autres groupes extrémistes, notamment la violence sexuelle, les enlèvements et la torture. Il est évident que la situation en Syrie doit être renvoyée devant la Cour pénale internationale.

Une transition politique négociée sur la base du communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522,

annexe) est le seul moyen viable de mettre un terme à l'horreur. Nous saluons les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour la Syrie pour parvenir à un gel des attaques aériennes et des tirs d'artillerie lourde à Alep, ce qui pourrait constituer une première étape dans le cadre d'un processus politique plus large. Nous encourageons M. de Mistura à collaborer avec le régime et l'opposition modérée afin de développer cette proposition. L'expérience a montré, cependant, que nous ne devons pas prendre les promesses du régime pour argent comptant. En particulier, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter une tragédie semblable à celle qui s'est produite à Homs.

Le régime syrien doit faciliter l'accès humanitaire aux zones assiégées. Plus de 200 000 personnes vivent aujourd'hui en situation de siège, et 80 % d'entre elles subissent le siège des forces du régime. En outre, 4,8 millions de personnes demeurent dans des zones dangereuses et difficiles d'accès. L'année dernière, l'ONU a présenté deux fois plus de demandes qu'en 2013 pour que des convois d'aide puissent franchir les lignes de front, mais le nombre de personnes atteintes a lui diminué de plus de moitié. C'est tout à fait inacceptable un an après l'adoption de la résolution 2139 (2014). Nous devons préserver les quelques progrès accomplis en ce qui concerne l'accès au-delà des lignes de front et faire résolument pression sur le régime d'Al-Assad pour qu'il ouvre l'accès à d'autres zones. J'appelle tous les pays membres et non membres du Conseil à s'associer à nos efforts à cet égard.

Nous changeons la donne dans les localités auxquelles nous avons accès. Plus d'une année s'est écoulée depuis le dernier cas signalé de polio, et l'aide internationale a permis d'éviter la famine et la malnutrition de masse. Cependant, les financements ne sont pas à la hauteur des besoins sur le terrain. Les besoins du peuple syrien augmentent six fois plus vite que les fonds disponibles. Les appels de fonds pour 2015 lancés par les organismes des Nations Unies pour la Syrie et la région s'élèvent aujourd'hui à 8,4 milliards de dollars, soit une augmentation de 40 % par rapport à l'année dernière. Le Koweït a montré l'exemple en acceptant d'accueillir le mois prochain une troisième conférence internationale d'annonces de contributions à l'action humanitaire menée dans le cadre de la crise syrienne. Nous devons nous montrer à la hauteur de cette initiative en promettant l'appui nécessaire pour faire face à cette crise de plus en plus grave. Des centaines de milliers de vies sont en jeu.

Le Royaume-Uni est déterminé à jouer son rôle. Durant sa récente visite en Jordanie, la Ministre du développement international a annoncé une nouvelle contribution de 154 millions de dollars, qui portera à 1,2 milliard de dollars la contribution du Royaume-Uni au financement des secours humanitaires en Syrie. Cette somme englobe 145 millions de dollars affectés à l'éducation, à la protection et aux soins psychologiques pour les enfants touchés par la crise, en vue notamment d'empêcher la perte d'une génération de Syriens. J'appelle tous les Membres de l'ONU à prendre leurs responsabilités et à promettre de nouvelles contributions durant la conférence prévue au Koweït.

Je conclus en remerciant une fois de plus le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Guterres, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Kang, de leurs exposés. Les informations qu'ils fournissent aux membres du Conseil et celles fournies par les experts présents sur le terrain sont très utiles. Nous devons envisager de tenir des séances d'information de ce genre au cours des mois à venir, notamment avec le Comité international de la Croix-Rouge et les activistes syriens.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M^{me} Kyung-wha Kang et M. António Guterres de leurs exposés très complets sur la situation humanitaire en République arabe syrienne, ainsi que des efforts inlassables qu'ils déploient pour apaiser les souffrances des nombreux civils touchés par cette guerre civile. L'Angola les félicite pour la qualité de leur travail ainsi que pour leurs efforts pour présenter les faits au Conseil de sécurité. Ils ont fait leur travail, et il incombe maintenant au Conseil de se pencher, avec le même courage et la même objectivité, sur les faits qui lui ont été présentés.

Il est profondément regrettable que, d'après les informations qui nous ont été fournies, la situation humanitaire en Syrie continue de se détériorer. Elle est catastrophique. La persistance des combats intensifs et le mépris total du droit international humanitaire font porter un très lourd fardeau à la population civile, qui continue de fuir et se retrouve dans des circonstances tragiques, où elle est notamment confrontée à la mort, à la maladie, à la famine et aux déplacements, alors que la communauté internationale ne parvient toujours pas à trouver le moyen de négocier un règlement pacifique du conflit. D'autre part, du fait de divergences politiques, la communauté internationale n'est pas en mesure de contribuer de manière plus significative pour mettre un

terme aux souffrances des femmes, des enfants et des Syriens épris de paix.

Le nombre ahurissant de déplacés et de réfugiés syriens dans les pays voisins atteste de la dimension de la catastrophe humanitaire qui frappe le peuple syrien. De fait, la population civile est la principale victime de cette guerre sauvage. Les viols et la violence sexuelle, les disparitions forcées, les déplacements forcés, le recrutement d'enfants soldats et les exécutions sommaires sont le lot quotidien. Des violations des droits de l'homme sont perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Cham et d'autres groupes terroristes, dont la progression rapide à travers de vastes zones du territoire syrien est une source de préoccupation supplémentaire. Cette préoccupation est non seulement liée aux graves répercussions de la progression de ces groupes sur la population civile syrienne, mais également à leur prolifération rapide dans la majeure partie du Moyen-Orient, en Afrique du Nord et au-delà. Ces terroristes doivent être arrêtés et, à terme, vaincus.

Il est absolument regrettable que les parties au conflit syrien continuent de rechercher une solution militaire tout en ne montrant aucune volonté d'œuvrer à un règlement pacifique afin de réaliser la solution politique sans exclusive que nous préconisons depuis un certain temps. Il est capital que la communauté internationale continue de faire pression en exhortant les parties concernées à prendre pleinement conscience de l'ampleur de la crise humanitaire et à faire en sorte que les organismes de secours puissent fournir l'aide nécessaire aux civils dans le besoin.

Avec environ 12 millions de personnes privées d'accès à une aide humanitaire de base, la protection des civils est une priorité absolue. Soigner et évacuer les blessés, fournir des vivres et garantir l'accès à l'eau, à des services d'hygiène et d'assainissement, aux soins de santé et à l'hébergement font partie des tâches fondamentales les plus urgentes que les organismes humanitaires doivent être autorisés à accomplir sans ingérence ou obstruction. Il est en effet difficile d'imaginer que plus de 3 millions de citoyens syriens ont été forcés de se réfugier dans les pays voisins. Ces pays, en particulier le Liban, arrivent à un dangereux point de saturation, alors que plus d'un million de réfugiés ont besoin qu'on leur fournisse un abri et d'autres services de base. La situation est tout aussi difficile en Iraq, en Jordanie et en Turquie, et les Gouvernements de ces pays éprouvent de plus en plus de difficultés à répondre aux besoins fondamentaux, notamment dans le domaine

médical, d'un si grand nombre de réfugiés. L'Angola promet sa solidarité aux pays voisins de la Syrie. Nous espérons que la troisième conférence internationale d'annonces de contributions, prévue au Koweït, sera un succès.

Pour finir, je tiens à redire que l'Angola entend contribuer à trouver une solution politique à ce conflit, fondée comme il se doit sur le communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Nous saluons le travail entrepris par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, que nous encourageons dans ses efforts pour établir des liens entre les camps adverses. Nous encourageons également les initiatives diplomatiques qui ont été prises, notamment celles de Moscou et du Caire, dans le but de renouer le dialogue politique entre les parties au conflit.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, M^{me} Kyung-wha Kang, et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, de leurs exposés.

Le conflit syrien entrera bientôt dans sa cinquième année. Ce conflit prolongé a ravagé ce beau pays très ancien de Syrie, en a traumatisé la population, et y a répandu le terrorisme, tout en mettant à rude épreuve la situation socioéconomique de ses voisins. Dans cette situation très grave, les parties syriennes, la communauté internationale, l'ONU et les organisations humanitaires, qui doivent prendre des risques terribles et surmonter d'énormes difficultés pour acheminer l'aide humanitaire en Syrie et dans les pays voisins, contribuent notablement à atténuer la crise humanitaire. La Chine salue tout particulièrement ce travail.

Cependant, les efforts humanitaires déployés en Syrie restent en butte à une multitude de défis, dont la poursuite du conflit, le terrorisme rampant, le blocage des voies de communication et la grave pénurie de fonds. Pour que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient pleinement mises en œuvre et que la situation humanitaire en Syrie s'améliore de façon tangible, les parties doivent témoigner de leur humanité en assumant leurs responsabilités respectives, en renforçant leur coordination et en mettant l'accent, au cours de la prochaine phase, sur les aspects suivants.

Premièrement, nous devons vigoureusement encourager le processus politique visant à trouver une issue au problème syrien. C'est le seul moyen de rétablir la paix et la stabilité en Syrie et d'améliorer la situation humanitaire. La Chine apprécie et appuie les efforts de médiation déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, afin de défendre sa proposition d'un gel partiel des combats. Nous appuyons en outre les efforts entrepris par la Russie et par l'Égypte en faveur du processus politique. La communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, doit soutenir les efforts de médiation politique consentis par les parties concernées, et exhorter le Gouvernement syrien ainsi que l'opposition à trouver dès que possible une solution adaptée au contexte national et satisfaisant les intérêts de toutes les parties.

Deuxièmement, les parties syriennes en présence, la communauté internationale, l'ONU et les autres organismes humanitaires doivent mettre en œuvre intégralement et scrupuleusement les résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014). C'est au Gouvernement syrien qu'il incombe au premier chef de protéger les civils. L'opposition syrienne doit, aux côtés du Gouvernement syrien, prendre des mesures pour protéger les civils et soutenir les efforts entrepris par la communauté internationale pour fournir une aide humanitaire. Les différentes organisations, à l'instar de l'ONU, doivent suivre les principes directeurs des Nations Unies dans le domaine de l'aide humanitaire et renforcer leurs contacts avec le Gouvernement syrien en vue d'obtenir la coopération et le soutien voulus. La communauté internationale se doit de fournir une assistance constructive respectant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, et d'éviter la politisation des questions humanitaires et la militarisation de l'aide humanitaire.

Troisièmement, une attention particulière doit être accordée au fait que les terroristes exacerbent la situation humanitaire. Les organisations terroristes agissant en Syrie tuent sauvagement les civils, et aggravent de la sorte la crise humanitaire en compromettant en même temps les efforts humanitaires. C'est maintenant la principale cause de la dégradation de la situation humanitaire en Syrie. La Chine est fermement opposée à toute forme de terrorisme et condamne les violences perpétrées contre les civils innocents. La communauté internationale doit appliquer intégralement les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015) visant à endiguer et à combattre le terrorisme. À cet égard, les besoins de la lutte antiterroriste et de l'assistance

humanitaire doivent parfaitement s'équilibrer, et nous devons élaborer une stratégie globale pour veiller à la synergie de nos objectifs afin qu'ils se renforcent mutuellement, et qu'aucun civil ne soit mis en danger.

Quatrièmement, la communauté internationale doit renforcer son appui aux efforts d'assistance humanitaire des Nations Unies. La Chine applaudit à cet égard à l'organisation conjointe par le Koweït et l'ONU d'une conférence d'annonce de contributions. Nous appelons la communauté internationale à contribuer activement au Plan d'intervention stratégique 2015 de l'ONU pour la République arabe syrienne et aux programmes régionaux de reconstruction et de prise en charge des réfugiés en vue de remédier à la pénurie de fonds et d'alléger le fardeau que fait peser sur les pays voisins de la Syrie le problème des réfugiés.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et à la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, que je remercie de leurs exposés sur la situation humanitaire de mon pays, la Syrie. Nos remerciements vont également à la présidence qui a fait ce matin une déclaration à la presse (SC/11799) dans laquelle elle condamne l'enlèvement par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) d'une centaine de Syriens, chrétiens assyriens, dans leurs villages du gouvernorat d'Hassaké. Je tiens également à remercier tous les intervenants qui compatissent aux souffrances endurées par de larges pans de la population syrienne à cause de la crise persistante. Je voudrais commencer par quelques remarques préliminaires.

Il y a un an, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2139 (2014), condamnant la destruction du patrimoine culturel iraquien et syrien par l'EIIL et par le Front el-Nosra. Certains États Membres n'ayant pas pris au sérieux la lutte contre l'EIIL et le Front el-Nosra en application de cette résolution, les terroristes de l'EIIL ont poursuivi leurs destructions et viennent de démolir aujourd'hui le musée de Mossoul, dont ils ont vendu une centaine d'antiquités appartenant au patrimoine culturel syrien dans une vente aux enchères, à Londres, il y a quelques jours.

Malgré tout cela, nous voyons encore certains orateurs méconnaître les erreurs politiques de leurs gouvernements à l'égard de mon pays. Ils persistent à faire chanter la population syrienne et l'opinion internationale en répétant à l'envie, comme nous l'avons encore entendu il y a quelques minutes, que, tant que le Président Bashar Al-Assad restera au pouvoir, l'EIIL et le Front el-Nosra ne fléchiront pas. C'est ce que nous avons entendu de la bouche de certains collègues. Une déclaration aussi grave est révélatrice de l'identité de ceux qui soutiennent l'EIIL et le Front el-Nosra en Syrie, en Iraq, en Égypte, en Libye et au Liban. Elle explique également pourquoi des groupes terroristes tels que l'EIIL et le Front el-Nosra se trouvent toujours dans la région, et en quoi c'est une contre-vérité de prétendre que ces gouvernements luttent véritablement contre ces deux organisations terroristes.

J'ai également entendu une collègue dire que nos forces aériennes visaient les terroristes avec ce qu'elle appelle des barils d'explosifs. Hormis qu'il n'y a rien qui ne corresponde à cette dénomination dans la terminologie militaire, il est intéressant de noter que les forces aériennes du pays de cette collègue ont visé des terroristes avec des missiles de croisière, des bombes « intelligentes » et d'autres armes extrêmement destructrices. Pourquoi son pays serait-il autorisé à s'en prendre à des terroristes sur le territoire d'autres pays alors que nos forces armées n'auraient pas le droit de viser ces mêmes terroristes sur leur propre territoire? Et comment se fait-il que le terroriste que nous combattons sur nos terres se transforme en civil innocent sur qui nous larguons des barils d'explosifs?

Il s'est écoulé une année maintenant depuis l'adoption de la résolution 2139 (2014) et plus de sept mois depuis celle de la résolution 2165 (2014), lesquelles étaient destinées à répondre à la situation humanitaire en Syrie. Or, la situation humanitaire continue de se dégrader dans certaines régions, ce qui oblige à poser la question des raisons qui expliquent cette situation. Pour répondre à cette question, nous nous devons d'analyser avec sérieux la façon dont nous avons traité cet important dossier humanitaire. Nous devons, par ailleurs, définir les normes qui régiront nos mécanismes de travail afin de contribuer réellement à soulager les souffrances de la population syrienne. À cette fin, nous devons, pour commencer, établir un diagnostic sur les causes profondes du problème; deuxièmement, définir les objectifs que nous cherchons à atteindre; troisièmement, adopter les fondements juridiques sur la base desquels nous allons travailler, et quatrièmement, mettre en place

les mécanismes sur lesquels s'appuieront nos travaux. Je voudrais maintenant aborder tour à tour chacun de ces points.

S'agissant, premièrement, du diagnostic des causes profondes, il est grand temps que certaines parties, après l'avoir longtemps nié, reconnaissent que les causes profondes de la crise humanitaire qui sévit dans plusieurs régions de Syrie sont la résultante de l'expansion du terrorisme soutenu par des forces étrangères. Si on l'examine avec objectivité, on constate que la crise humanitaire, y compris celle des réfugiés et des personnes déplacées, ne s'est produite que dans les zones contrôlées par les groupes terroristes armés. Le meilleur exemple en est la ville d'Alep, dont la stabilité et la prospérité ont été préservées pendant plus de 18 mois après le début de la crise, sans aucun problème, jusqu'à ce que certains pays décident de demander à leurs groupes terroristes, qui sont de nature multinationale et transfrontière, de pénétrer dans cette ville et d'utiliser les civils comme boucliers humains.

Nous devons convenir qu'aucune mesure ne permettra de soulager les souffrances endurées par les Syriens dans le besoin, tant que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ne seront pas mises en œuvre, en particulier les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2014), et ce, en collaboration et en coordination avec le Gouvernement syrien. En d'autres termes, nous devons mettre fin aux pratiques de l'alliance terroriste turco-qataro-israélo-saoudienne qui appuie, finance et arme l'EIIL, le Front el-Nosra, l'Armée syrienne libre et les autres groupes terroristes adeptes de l'idéologie et des pratiques d'Al-Qaïda.

Cet impératif a été réaffirmé récemment par le général américain Wesley Clark, ancien Commandant suprême des forces de l'OTAN, lorsqu'il a dit que l'EIIL était le produit du financement des amis proches et alliés des États-Unis. Nous ne saurions envisager d'améliorer la situation humanitaire tant que l'on continuera de fournir des armes à des terroristes et de les entraîner sous la bannière de l'« opposition modérée ». L'ancien Ambassadeur des États-Unis en Syrie reconnaissait d'ailleurs récemment que cette prétendue opposition modérée collaborait avec le Front el-Nosra et le défendait.

Deuxièmement, nous devons définir les objectifs que nous cherchons à atteindre. Ici, il nous faut répondre aux questions suivantes : l'objectif est-il d'améliorer la situation humanitaire en Syrie ou s'agit-il pour certains d'exploiter les souffrances du peuple syrien

pour faire pression sur le Gouvernement syrien? Si nous convenons que l'objectif est bien d'améliorer la situation humanitaire, il faut prendre les mesures suivantes. Premièrement, nous devons faire face au phénomène du terrorisme, comme je l'ai expliqué précédemment. Deuxièmement, il faut lever immédiatement les mesures de coercition imposées à titre unilatéral contre le peuple syrien par certains pays, y compris des membres du Conseil de sécurité, qui prétendent défendre le peuple syrien. Je tiens à souligner que l'Union européenne, par exemple, a imposé des sanctions interdisant la fourniture de carburant à l'aviation civile, ainsi que des sanctions à l'encontre des Ministres chargés des secours, de l'électricité et de la réconciliation nationale. Troisièmement, nous devons nous garder de politiser les questions humanitaires en Syrie, notamment dans les rapports présentés par le Secrétariat.

Nous avons transmis au Conseil les observations du Gouvernement syrien sur le rapport actuellement à l'examen, mais je voudrais citer juste deux exemples de cette politisation. Le premier concerne les allégations selon lesquelles le Gouvernement syrien assiègerait certaines régions et empêcherait l'aide humanitaire d'y accéder. Je voudrais demander comment l'on peut dire que ces zones sont assiégées, alors que des munitions continuent d'être envoyées à ces régions par les pays appuyant les terroristes. Ces armes sont ensuite utilisées pour le lancement aveugle de missiles et la perpétration d'attentats-suicide à Damas, Alep, Homs, Deraa et ailleurs, attaques qui, en date du 22 février, avaient coûté la vie à 17 186 civils syriens, dont 1 867 enfants.

Certains auteurs du rapport ont inventé une nouvelle appellation pour désigner les groupes terroristes. Ils les appellent l'« opposition syrienne armée », mais nous savons tous que l'opposition de quelque pays que ce soit ne peut pas être autre chose qu'une opposition politique pacifique. En ce qui concerne les groupes portant des armes en dehors de l'autorité de l'État, recrutant des milliers de combattants terroristes étrangers et semant la désolation, la mort et l'anarchie, ils ne peuvent être qualifiés que de groupes terroristes, d'après la définition même du Conseil de sécurité.

Je tiens à souligner que le nombre de personnes assiégées en Syrie est très supérieur à 212 000. Le chiffre exact est de 23 millions. Quelque 23 millions de Syriens sont, en effet, assiégés par les pays qui soutiennent le terrorisme et imposent des sanctions contre le peuple syrien.

Le deuxième exemple concerne les allégations selon lesquelles des barils d'explosifs seraient utilisés et qui visent à présenter le Gouvernement syrien comme l'incarnation du mal. Or, l'armée syrienne lutte contre le terrorisme et protège les civils conformément au droit international, tout en prenant soin d'épargner la vie des civils vivant dans les régions subissant la menace du terrorisme. Notre armée est pleinement attachée à la sécurité des civils, ce qui nous a d'ailleurs empêchés, dans de nombreux cas, d'éradiquer le problème du terrorisme.

Troisièmement, nous devons définir les fondements juridiques sur lesquels l'aide humanitaire doit être fournie. Ici, nous devons convenir qu'il est nécessaire de se conformer aux principes directeurs des Nations Unies en matière de fourniture d'assistance humanitaire dans les situations d'urgence, conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1991, notamment pour ce qui est de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

S'agissant, quatrièmement, des mécanismes qui régissent nos méthodes de travail, nous devons prendre les mesures suivantes, compte tenu des lacunes subsistant dans la fourniture de l'aide humanitaire, afin d'éviter à l'avenir ces écueils. Il convient, premièrement, de renforcer la coordination et la collaboration avec le Gouvernement syrien en vue de garantir l'accès de l'aide humanitaire à ceux qui en ont réellement besoin, j'entends par là la population civile des différentes régions syriennes, sans discrimination. Nous devons faire en sorte que l'aide humanitaire ne tombe pas entre les mains de groupes terroristes. Nous savons qu'au début de ce mois, l'EIIL s'est emparé de l'aide envoyée par le Programme alimentaire mondial par le biais de la Turquie.

Deuxièmement, nous devons mettre l'accent sur l'acheminement de l'aide humanitaire à partir du territoire syrien. Alors que l'aide a été distribuée, à l'intérieur du pays, à quelque 3,4 millions de personnes rien qu'en janvier 2015 grâce aux efforts et à la collaboration du Gouvernement syrien et de milliers de volontaires du Croissant-Rouge syrien, nous avons constaté une baisse du nombre de bénéficiaires de l'aide provenant de l'étranger, puisque seule 5 % de cette aide est arrivée à bon port, ce qui prouve l'inefficacité des mesures adoptées par l'ONU pour assurer la mise en œuvre des résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014). À cela s'ajoute le fait que certains, en insistant tant sur l'acheminement de l'aide à travers les frontières et en faisant campagne pour

ce qu'on appelle les corridors humanitaires, cherchent à satisfaire des objectifs politiques cachés et à violer la souveraineté syrienne, tout en sachant que la Turquie et l'Arabie saoudite mettent à profit ces deux résolutions pour acheminer armes et terroristes en Syrie depuis la Turquie et la Jordanie par les mêmes points de passages qu'utilise l'ONU.

Troisièmement, il importe de remédier sérieusement à la pénurie de fonds. Tandis que le Gouvernement syrien prend pour une grande part en charge la fourniture de l'aide humanitaire distribuée en Syrie, le niveau de financement du plan d'intervention humanitaire n'a pas dépassé les 48 % en 2014, en revanche la campagne de lutte contre les actes terroristes en Syrie est financée, elle, à 100 %, voire davantage, grâce aux largesses financières qataries, turques et saoudiennes.

Je voudrais saisir l'occasion de la présence de M. Guterres aujourd'hui pour aborder la question des réfugiés syriens. J'ai déjà indiqué que ce sont les crimes des groupes armés terroristes qui ont poussé les Syriens dans certaines régions à quitter leurs maisons et à devenir des déplacés ou à se réfugier dans des camps ouverts pour eux dans des pays voisins, dans l'objectif de les utiliser comme moyen de pression politique, de justifier les plans d'intervention et de solliciter des aides financières. Pour compliquer un peu plus les choses, ces camps ont été transformés en camps d'entraînement des terroristes et de recrutement d'enfants pour les envoyer ensuite en Syrie. Différents rapports internationaux confirment ce fait. Celui qui veut vraiment aider les réfugiés syriens doit d'abord et avant tout les aider à rentrer dans leur mère-patrie, la Syrie, en coopération avec le Gouvernement syrien qui a réaffirmé à maintes reprises sa disposition à garantir tous leurs besoins essentiels, y compris l'hébergement, en attendant qu'ils puissent retourner dans les maisons dont ils ont été chassés.

En conclusion, je réaffirme que le règlement de la crise en Syrie doit être, par excellence, un règlement politique et pacifique, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, au droit international et à la Charte des Nations Unies, et sur la base d'un dialogue syro-syrien, dirigé exclusivement par les Syriens, libre de toute forme d'ingérence extérieure dans nos affaires intérieures. Nous remercions tous ceux qui contribuent à atténuer les souffrances humanitaires de notre peuple de façon intègre, sans agenda politique de quelque nature et sans intention d'intervenir dans nos affaires

ou d'utiliser cette importante question humanitaire à des fins de chantage.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Le conflit en Syrie entre dans sa cinquième année et la communauté internationale n'est toujours pas en mesure de stopper l'effusion de sang et le chaos dans lequel est en train de sombrer un pays dont la société et la civilisation sont parmi les plus anciennes et les plus riches de la planète. Ce tragique cycle de violence a coûté la vie à 200 000 personnes, fait de nombreux blessés, 6,5 millions – sinon davantage – de déplacés et plus de 3 millions de réfugiés dans les pays voisins, sans compter l'ampleur des destructions physiques.

Quatre années se sont écoulées et le Conseil, qui est l'organe chargé par la Charte des Nations Unies du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'est toujours pas parvenu à faire en sorte qu'un règlement politique mettant fin à ce conflit qui perdure soit trouvé. En échouant à tenir son rôle, le Conseil de sécurité a non seulement failli à sa mission et à son devoir envers la Syrie, ainsi qu'envers les pays voisins, mais il a aussi permis à l'instabilité de gagner dangereusement du terrain, comme en atteste le fait que le conflit a provoqué une crise humanitaire massive et l'une des plus importantes vagues de déplacement humain depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette situation a conduit les sociétés, les économies et l'infrastructure des pays voisins au bord du gouffre, sans parler de ses effets délétères sur les conditions de sécurité de l'ensemble de la région et au-delà. Comme les membres le savent, le terrorisme, le fanatisme et le sectarisme sont en plein essor et menacent la stabilité des pays voisins et la paix et la sécurité internationales.

Le Liban accueille aujourd'hui plus de 1,1 million de réfugiés syriens enregistrés et 350 000 réfugiés palestiniens, dont 45 000 venus de Syrie, ce qui équivaut au tiers de sa population totale. Le Liban est le plus petit pays de la région en termes de taille et de population, et pourtant il accueille le plus de réfugiés. Selon le Haut-Commissariat pour les réfugiés, le Liban est le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés par habitant. En termes de nombre total de réfugiés, il se classe deuxième derrière le Pakistan, dont la taille géographique et la population sont respectivement environ 80 et 50 fois plus grandes que celles de mon pays.

La crise syrienne a un impact économique préjudiciable sur le Liban. La Banque mondiale estime les pertes totales subies par l'économie libanaise du fait de la crise à 7,5 milliards de dollars, et il s'agit d'une estimation faite à l'été 2013. Le préjudice économique total s'élève aujourd'hui à près du double de ce montant. Les réfugiés syriens vivent à 86 % dans de petites communautés locales, dans des régions où résident 68 % des Libanais les plus pauvres. La pauvreté dans le pays a augmenté de 61 %. Le taux de chômage au Liban a doublé, la croissance économique a ralenti, et l'infrastructure nationale dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'énergie et de l'eau est sollicitée au-delà de sa capacité. En réponse au défi croissant posé par le problème des réfugiés, mon gouvernement, en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres partenaires, a adopté en décembre 2014 le Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban pour 2015-2016, d'un coût d'environ 2,1 milliards de dollars.

Je voudrais réaffirmer aujourd'hui ce que nous avons souligné à maintes reprises : le Liban ne peut faire face seul aux droits et aux besoins humanitaires des réfugiés syriens établis sur son sol, et il continue par conséquent d'appeler à un partage du fardeau et à une assistance accrue aux communautés d'accueil par les canaux d'aide officiels.

Sous la direction compétente de M. Guterres, de M^{me} Amos et de M^{me} Kang, les organismes des Nations Unies ont fait un excellent travail pour essayer d'atténuer les souffrances des réfugiés. Une fois encore, je tiens à saluer leurs efforts et ceux des membres de leurs équipes respectives. La communauté internationale s'est aussi montrée incroyablement généreuse en réponse à la crise humanitaire. Il convient en particulier de féliciter le Koweït qui continue d'organiser les conférences des donateurs. Toutefois, il faut faire plus, et même beaucoup plus. En fait, seuls 57 % du 1,7 milliard de dollars prévu pour le Liban au titre du Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens ont été versés en 2014.

Il faut que la communauté internationale accroisse de toute urgence son aide humanitaire aux réfugiés syriens et aux communautés qui les accueillent dans les pays voisins. Mais surtout, le Conseil doit à être à la hauteur de ses responsabilités et aider à trouver un règlement politique au conflit en Syrie. Le fait est que, au-delà des responsabilités du Conseil de sécurité consacrées par la Charte des Nations Unies, ce qui est en jeu aujourd'hui en Syrie, c'est notre humanité.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Kang, et le Haut-Commissaire, M. Guterres, de leurs exposés. La Turquie remercie également le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des inlassables efforts qu'ils déploient pour alléger les souffrances des millions de Syriens déplacés et des activités de sensibilisation qu'ils mènent à cet égard.

Je voudrais faire part au Conseil de sécurité de ce que la Turquie réalise pour faire face à la crise syrienne. Les opérations humanitaires du Gouvernement turc portent sur trois volets. Premièrement, nous continuons d'appliquer une politique de frontières ouvertes et de respecter le principe de non-refoulement. Plus de 1,6 million de Syriens vivent actuellement en Turquie. Plus de 239 000 Syriens sont enregistrés dans 25 centres d'accueil. Tous leurs besoins, notamment les denrées alimentaires, les produits non alimentaires, les services de santé et d'éducation, ainsi qu'en matière d'assistance psychologique, de formation professionnelle et d'activités sociales, sont pris en charge par le Gouvernement turc.

Deuxièmement, afin d'aider les Syriens qui vivent dans diverses villes en dehors des centres d'accueil, nous prenons des mesures pour leur fournir des services essentiels, notamment des soins de santé gratuits. À cet égard, comme preuve de notre fort attachement aux valeurs et principes humanitaires, la loi relative aux étrangers et à la protection internationale est entrée en vigueur en avril 2014. Enfin, la réglementation temporaire relative à la protection des Syriens est appliquée depuis le 22 octobre 2014.

Le troisième volet porte sur l'acheminement d'articles de secours humanitaire vers les régions septentrionales de la Syrie. La Turquie continue de veiller à ce que l'assistance humanitaire parvienne jusqu'au nord du pays en passant par le point zéro de la frontière, dans le respect de ses obligations internationales et pour appuyer la campagne des Nations Unies. La valeur totale de l'aide acheminée en Syrie grâce à ce type d'opérations avoisine les 365 millions de dollars.

Enfin, comme les rapports mensuels du Secrétaire général l'ont maintes fois indiqué, la Turquie œuvre également en étroite coopération avec l'ONU pour favoriser la réussite des opérations humanitaires

transfrontalières des Nations Unies dans le nord de la Syrie.

Comme l'indiquent la résolution 2191 (2014) et les innombrables rapports mensuels dont le Conseil a été saisi, les besoins humanitaires en Syrie sont toujours considérables et il faut encore en faire bien davantage, notamment en intensifiant la fourniture de l'assistance humanitaire à travers les frontières et les lignes de front. La Turquie continuera avec détermination à contribuer à ces efforts, mais nous avons nous-mêmes besoin d'aide, au titre du partage des tâches. Le fardeau financier qui pèse sur le Gouvernement s'élève actuellement à près de 6 milliards de dollars, alors que, au total, les contributions bilatérales et multilatérales que nous avons reçues jusqu'ici sont de 300 millions de dollars.

Je dois insister sur ce point : en l'état actuel, la situation est intenable, pas plus pour la Turquie que pour n'importe autre pays de la région. Les pays voisins de la Syrie, Turquie comprise, assument jusqu'ici une part injuste du fardeau humanitaire que représente la crise syrienne. Ils ne doivent pas être les seuls à faire face à cette tragédie humanitaire qui exige un véritable partenariat entre tous les membres de la communauté internationale. Ce partenariat doit notamment répondre aux besoins des Syriens qui ont été déplacés de force, renforcer la résilience des communautés d'accueil et intensifier les efforts de réinstallation, et ce, sans oublier les besoins futurs de la société syrienne en ressources humaines pour assurer le développement durable de la Syrie au lendemain du conflit.

Nous sommes très préoccupés par la détérioration persistante de la situation en Syrie, et nous ressentons avec de plus en plus de force les tensions que génère le chaos actuel. L'instabilité dans la région – en particulier l'organisation terroriste Daech –, fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Je profite donc de l'occasion pour condamner dans les termes les plus fermes le récent enlèvement de chrétiens syriens, ainsi que les autres actes barbares perpétrés par Daech.

À cet égard, la communauté internationale doit se doter d'une stratégie complète et coordonnée, comprenant les volets politique, sécurité et humanitaire. La communauté internationale doit faire de la crise en Syrie une priorité collective et régler les causes profondes du problème afin de parvenir à une transition politique véritable, conformément au communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), avec la formation d'un organe de direction transitoire doté des pleins pouvoirs exécutifs. Le 15 mars, cela fera cinq ans que cette crise

a commencé. Il est grand temps que la communauté internationale agisse.

Je m'abstiendrai de gaspiller le temps précieux des membres du Conseil en répondant à certaines des accusations et affirmations proférées contre nous. Comme nous l'avons fait dans le passé, nous

continuerons à nous tenir aux côtés du peuple syrien pendant cette période difficile.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 5.